

PROCESSUS D'ACQUISITION DES DONNEES PHYSICO- CHIMIQUES ET MICROBIOLOGIQUES

Thème :
EAUX SUPERFICIELLES

Version : 2.0

Modification Document Version 1997 – 1 → Version 2002 – 1	
	Cf. Document d'évolution : sandre_eauxsup_dt_modification1997-v2002-1.doc
Modification Document Version 2002 – 1 → Version 2002 – 2	
	Cf. Document d'évolution : sandre_eauxsup_dt_modificationv2002-1_v2002-1.doc
Modification Document Version 2002-1.1 → Version 2.0	
	Cf. document d'évolutions

Les conditions d'utilisation de ce document SANDRE sont décrites dans le document « Conditions générales d'utilisation des spécifications SANDRE » disponible sur le site Internet du SANDRE. Chaque document SANDRE est décrit par un ensemble de métadonnées issues du Dublin Core (<http://purl.org/dc>).

Titre	Dictionnaire de données sur les mesures physico-chimiques et microbiologiques sur un cours d'eau.
Créateur	Système d'Information sur l'Eau / SANDRE
Sujet	Station de mesure, normalisation des données ; dictionnaire de données
Description	Décrit les mesures physico-chimiques sur un cours d'eau.
Editeur	Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
Contributeur	Sandre ; groupe experts eaux superficielles
Date / Création	02/06/2006
Date / Modification	
Date / Validation	16/10/2006
Type	Text
Format	PDF
Identifiant	http://sandre.eaufrance.fr/ftp/sandre/francais/document/e_surf/ddd/SANDRE_dico_ALQ_2.0f
Langue	Fr
Relation / Est remplacé par	
Relation / Remplace	SANDRE_Eauxsup_DICO_ALQ_v2002-2.pdf
Relation / Référence	
Couverture	France
Droits	© SANDRE
Version	2.0

I. AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

I.A. Le Système d'Information sur l'Eau

Le *Système d'Information sur l'Eau* (SIE) est formé par un ensemble cohérent de dispositifs, processus et flux d'information, par lesquels les données relatives à l'eau sont acquises, collectées, conservées, organisées, traitées et publiées de façon systématique. Sa mise en œuvre résulte de la coopération de multiples partenaires, administrations, établissements publics, entreprises et associations, qui se sont engagés à respecter des règles communes définies par voie réglementaire et contractuelle. Elle nécessite la coordination de projets thématiques nationaux, de projets transverses (SANDRE, Référentiels cartographiques,...) et des projets territoriaux.

L'organisation du Système d'Information sur l'Eau, mis en place depuis 1992, est l'objet de la circulaire n°0200107 du 26 mars 2002 qui répartit les rôles entre les différents acteurs publics, Etats et organismes ayant une mission de service public dans le domaine de l'eau.

Le « protocole du Système d'Information Eau », ou « protocole SIE », signé en juin 2003, étend aux processus de production des données le « protocole du Réseau National des Données sur l'Eau » (RNDE), qui date de 1992. Il règle par voie conventionnelle les obligations des acteurs de l'eau qui ont déclaré y adhérer, en matière de production, de conservation et de mise à disposition des données.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est l'une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du SANDRE, Service d'Administration Nationale des Données et des Référentiels sur l'Eau.



I.B. Le SANDRE

Le SANDRE est chargé :

- d'élaborer les dictionnaires des données, d'administrer les nomenclatures communes au niveau national, d'établir les formats d'échanges informatiques de données, de définir des scénarios d'échanges et de standardiser des services WEB,
- de publier les documents normatifs après une procédure de validation par les administrateurs de données SANDRE et d'approbation par le groupe Coordination du Système d'Information sur l'Eau.
- d'émettre des avis sur la compatibilité au regard des spécifications

I.B.1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le SANDRE a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

I.B.2. Les listes de référence communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des intervenants mais aussi des stations de mesure, des zonages réglementaires,... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration et la diffusion du référentiel commun sur l'eau afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

I.B.3. Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.



Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

I.B.4. Les scénarios d'échanges

Un scénario d'échanges décrit les modalités d'échanges dans un contexte spécifique. En s'appuyant sur l'un des formats d'échanges du SANDRE, le document détaille la sémantique échangée, décrit les données échangées (obligatoires et facultatives), la syntaxe du ou des fichiers d'échanges et les modalités techniques et organisationnelles de l'échange.

I.B.5. Les services d'échanges

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Architecture du Système d'Information sur l'Eau (ASIE), le SANDRE est chargé de définir et de standardiser les services WEB qui rendent les outils et systèmes d'information interopérables entre eux.

I.B.6. Organisation du SANDRE

Le SANDRE est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour répondre à ces missions, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le SANDRE, vous pouvez consulter le site Internet du SANDRE : <http://sandre.eaufrance.fr> ou vous adresser à l'adresse suivante :

SANDRE - Office International de l'Eau 15 rue Edouard Chamberland 87065 LIMOGES Cedex Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

I.C. Notations dans le document

I.C.1. Termes de référence

Les termes DOIT, NE DOIT PAS, DEVRAIT, NE DEVRAIT PAS, PEUT, OBLIGATOIRE, RECOMMANDE, OPTIONNEL ont un sens précis. Ils correspondent à la traduction française de la norme RFC2119 ([RFC2119](#)) des termes respectifs MUST, MUST NOT, SHOULD, SHOULD NOT, MAY, REQUIRED, RECOMMENDED et OPTIONAL.

I.C.2. Gestion des versions

Chaque document publié par le SANDRE présente une version correspondant au nombre de révision du document.

Si cet indice est composé uniquement d'un entier – 1, 2,... - alors le document est une version approuvée par le SANDRE.

Si cet indice est composé de plusieurs entiers – 0.4, 1.3,... - alors le document est une version pré-validée par le SANDRE mais qui pourra subir encore quelques modifications après retour des premières implémentations. Ce document sera donc ré-édité en version définitive dans les mois suivants.

Le document actuel est la version 2.0 constitue un document validé



II. INTRODUCTION

Le thème des *Plans d'eau* a été traité par le SANDRE avec un groupe d'expert national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

Objectif du document	Cible	Nom du document
Présentation de la sémantique SANDRE du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	* Présentation des évolutions des données sur la qualité des eaux superficielles continentales
Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème	* Dictionnaire de données de l'acquisition de données physico-chimiques et microbiologiques.
Spécifications techniques du scénario d'échange SANDRE	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	* Format d'échanges XML « PADD Microbiologie » pour les cours d'eau et les plans d'eau.

De plus, l'ensemble des documents s'appuie sur des dictionnaires de données "généraux", dit inter-thèmes.

Il s'agit des documents suivants :

- * Le dictionnaire de données relatif aux paramètres,
- * le dictionnaire de données du référentiel administratif,
- * le dictionnaire de données de l'intervenant,



III. CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES

A. Description des concepts

Chaque concept du dictionnaire de données, dénommé entité, est décrit par un texte proposant une définition commune ainsi que ces règles de gestion. Cette définition peut être complétée par des règles relatives à la codification de cette entité ou des responsabilités de gestion.

Pour chaque concept, il est précisé :

- Les informations qui caractérisent l'entité,
- Les entités qui héritent de ce concept (entités filles) ,
- Le concept parent d'un éventuel héritage (entité mère),
- Le concept a une représentation cartographique (cf. C).

B. Description des informations

Chaque information du dictionnaire de données, dénommé attribut, correspond à un élément d'information de base utilisé par les entités. Chaque attribut est décrit par un texte précisant sa définition, ses règles de gestion, les valeurs possibles administrées par le SANDRE et les responsabilités de gestion.

De plus, chaque attribut est complété par des métadonnées descriptives :

- Un identifiant de cet attribut garantissant la codification unique de cette information au sein du SANDRE,
- Le nom de la balise XML correspondant à l'attribut,
- Le format utilisé pour stocker cet attribut,
- Le responsable de cet attribut,
- La précision à laquelle doit être saisie l'information,
- La longueur (si impérative) de l'attribut,
- Les règles de typologie (majuscule, accentué,...) à respecter,
- L'origine temporelle si nécessaire,
- L'étendue des valeurs possibles pour les attributs numériques,
- L'unité de mesure,
- La structure d'écriture de l'information si celle-ci existe,
- Le rôle de cet attribut dans l'entité, notamment s'il s'agit d'un identifiant (clé primaire ou alternative).



Toutes les métadonnées ne sont pas toujours indiquées pour chaque information. En effet, lorsque la valeur par défaut est utilisée pour l'attribut, elle n'est pas reprise dans le dictionnaire. La description détaillée de ces métadonnées est présentée ci-après.

III.A.1. Identifiant de l'attribut

Chaque attribut est codifié par le SANDRE selon un identifiant assurant l'unicité de code au sein de l'ensemble des dictionnaires du SANDRE.

La règle de construction du code est la suivante :

" <" + Code de la trame où est localisée l'attribut + "." + Rang de la donnée dans la trame + "." + Version du format d'échanges + ">"

Par exemple, l'attribut 'Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique (version 2002-1)' présent dans la trame publique identifiée par ALQ sera codé dans ce système : <ALQ.12.2002-1>.

III.A.2. Nom de balise XML

Chaque attribut dispose d'un nom de balise XML. Celui-ci est composé d'une part du préfixe de l'espace de nommage attribué à la thématique traitée par le SANDRE, et d'autre part d'une restriction littéraire du libellé de l'attribut correspondant. Ces informations sont encadrées par les symboles « < » et « > », conformément aux spécifications XML.

Dans le cadre des échanges de données selon le formalisme XML SANDRE, le nom des balises XML, à employer pour encadrer les données métiers, ne doivent pas comporter le préfixe de l'espace de nommage.

Par exemple, l'attribut 'Code de l'unité de référence' possède comme nom de balise XML <sa_par:CdUniteReference>. Dans les fichiers d'échange, l'espace de nommage est inutilisé et le nom de la balise XML devient uniquement <CdUniteReference>.

III.A.3. Format de stockage des attributs

La description des attributs fait appel à l'un des sept formats suivants :

- Caractère,
- Texte,
- Numérique,
- Logique,
- Date,
- Heure,
- Objet graphique.

Le format caractère indique que l'attribut est une donnée alphanumérique dont la longueur est précisée, contrairement au format texte qui est associé à des attributs alphanumériques dont la longueur est illimitée.

Sauf indication contraire, les attributs de ces deux formats peuvent contenir des majuscules et/ou des minuscules.

Le format numérique concerne les attributs ne contenant que des nombres, entiers ou décimaux. La longueur des numériques n'est précisée que lorsqu'elle a une signification sémantique ou physique ; la longueur d'affichage n'est jamais mentionnée. En conséquence, les longueurs ne sont pas définies, en général, pour les nombres décimaux. Sauf précision contraire, les attributs de format numérique sont des entiers qui ont comme longueur maximale celle indiquée.

Le format logique est un format qui n'autorise que deux valeurs "*Vrai*" ou "*Faux*".

Sauf indication contraire, les attributs au format date portent sur le jour, le mois et l'année. De même les attributs au format heure contiennent des informations sur l'heure, les minutes et les secondes. Aucune longueur n'est fournie pour ces formats.

Les objets graphiques sont des cartes, des diagrammes, des photos. Il se traduiront généralement dans une base de données par des liens texte vers des images ou par un stockage direct de ces images dans la base de données.

III.A.4. Responsable

Le responsable est le ou les organismes sous la responsabilité desquels la donnée mentionnée dans l'attribut est communiquée. Cette caractéristique n'a aucune valeur par défaut et est spécifiée pour tous les attributs.

III.A.5. Précision absolue

La précision absolue est l'approximation limite absolue de la valeur de la donnée exprimée suivant une unité déterminée. Elle s'applique quelle que soit l'expression de la donnée. Par exemple, le fait qu'une superficie d'un bassin versant a comme précision absolue l'hectare, signifie que quelle que soit la grandeur du bassin versant, la superficie de celui-ci ne pourra jamais dépasser en précision l'hectare et être exprimée, par exemple, en mètre carré. De même, la précision absolue des sommes à mentionner sur les déclarations d'impôts sur le revenu est le franc. Elles doivent donc être arrondies au francs près et il ne sera donc pas tenu compte des centimes si ceux-ci étaient inscrits.

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*Obligatoire* ou *Indicative*) de la précision absolue sont précisées à l'aide des caractéristiques :

Le type de précision absolue,

Le caractère de la précision absolue.

Le type de précision absolue n'a pas de valeur par défaut, mais le caractère de la précision absolue est obligatoire sauf indication contraire.

Par défaut, aucune précision absolue n'est définie.

III.A.5.a Type de précision absolue

Le type de précision absolue indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision absolue est maximale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie.

III.A.5.b Caractère de la précision absolue

Le caractère de la précision absolue définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

III.A.6. Précision relative

En général, la précision relative fait référence au nombre de chiffres significatifs que doit comporter l'expression de la donnée associée à l'attribut. La précision relative est sans unité alors que les chiffres significatifs doivent être exprimés dans l'unité de mesure retenue par le SANDRE ou dans un multiple ou sous-multiple décimal.

Dans des cas particuliers, la précision relative est définie à l'aide d'un nombre entier ou décimal. Cela s'applique, par exemple, à des nombres qui s'expriment à une valeur près, cette valeur étant un entier, un réel, une fraction, un pourcentage...

Le type (*Maximale* ou *Minimale*) et la portée (*obligatoire* ou *indicative*) de la précision relative sont précisées à l'aide des caractéristiques :

- type de précision relative,
- caractère de précision relative.

Par défaut, aucune précision relative n'est définie.

III.A.6.a Type de précision relative :

Le type de précision relative indique si celle-ci est minimale ou maximale. Une précision relative est maximale lorsque la précision de la valeur de l'attribut correspondant est au moins égale à la précision définie. Inversement, la précision est minimale lorsque la précision de l'attribut correspondant est au plus égale à la précision définie.

III.A.6.b Caractère de la précision relative

Le caractère de la précision relative définit la portée de la précision, à savoir, si celle-ci est indicative ou obligatoire.

III.A.7. Longueur impérative

Les longueurs attribuées à chaque attribut sont *maximales* ou *impératives*. Dans le dernier cas, les données devront être systématiquement de la longueur indiquée. Par exemple, la longueur impérative de 14 positions pour le code SIRET de l'intervenant signifie que les codes SIRET doivent obligatoirement comporter quatorze chiffres même si, par exemple, les premiers chiffres à gauche sont des zéros.



Par défaut, les longueurs sont maximales.

III.A.8. Majuscule / Minuscule

La caractéristique *Majuscule / Minuscule* indique si la donnée relative à l'attribut doit être constituée exclusivement de majuscules ou s'il peut comporter des minuscules et des caractères spéciaux ("ç", "&", etc...).

Par défaut, l'utilisation des majuscules, des minuscules et des caractères spéciaux est permise.

III.A.9. Accentué

La caractéristique *accentué* signale si la donnée relative à l'attribut peut comporter ou non des lettres accentuées.

Par défaut, les données peuvent comporter des lettres accentuées.

III.A.10. Origine temporelle

L'*origine temporelle* est la référence par rapport à laquelle sont exprimées les dates et heures. Il s'agit de savoir, par exemple, si une date s'exprime par rapport au calendrier grégorien ou musulman ou si une heure s'exprime en temps universel ou en heure locale, en heure d'hiver ou en heure d'été, etc.

Par défaut, l'*origine temporelle* est le calendrier grégorien et l'heure courante de l'horloge parlante.

III.A.11. Nombre décimal

La caractéristique *nombre décimal* indique si la donnée décrite est un nombre entier ou décimal. Il s'agit d'une caractéristique qui résulte de l'écart entre l'unité retenue pour la donnée et l'unité réelle dans laquelle elle s'exprime. Ainsi, il est théoriquement possible de choisir une unité de mesure suffisamment petite pour toujours n'avoir que des nombres entiers. Cependant, en pratique, il n'est jamais certain que l'unité retenue soit suffisamment petite pour n'avoir que des entiers quels que soient les données (valeurs) à manipuler.

Par défaut, les attributs numériques sont des entiers.

III.A.12. Valeurs négatives :

La caractéristique *valeurs négatives* aura la mention "oui" si l'attribut peut comporter des nombres négatifs.

Par défaut, elles sont à non.

III.A.13. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs

La *borne inférieure de l'ensemble des valeurs* est la plus petite valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne inférieure n'est définie par défaut.

III.A.14. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs



La *borne supérieure de l'ensemble des valeurs* est la plus grande valeur que peut prendre un attribut.

Aucune borne supérieure n'est définie par défaut.

III.A.15. Pas de progression

Le *pas de progression* est une indication supplémentaire sur les valeurs que peut prendre la donnée décrite. Si un pas est défini pour une donnée, les valeurs associées devront être des multiples de ce pas.

Aucun pas de progression n'est défini par défaut.

III.A.16. Unité de mesure

L'*unité de mesure* est la grandeur dans laquelle doit s'exprimer la valeur de l'attribut. Le choix de l'unité est indépendant de la valeur de la précision absolue. Une valeur dont la précision absolue est de plus ou moins 1 milligramme peut s'exprimer en gramme avec trois chiffres décimaux.

Aucune unité de mesure n'est définie par défaut.

III.A.17. Structure

La caractéristique *structure* précise l'organisation interne de la valeur en fonction de la nature (numérique '9', alphabétique 'X', ...) des éléments qui la composent. Cette caractéristique sera employée, par exemple, pour signaler à l'aide des codes 9 et X que le code d'une zone hydrographique comprend une lettre puis trois chiffres.

Par contre, cette caractéristique ne sera pas utilisée pour préciser un format d'affichage. Elle ne devra pas être employée pour définir le formatage visuel que la valeur de la donnée doit prendre. Par exemple, cette caractéristique ne doit pas être utilisée pour indiquer qu'un numéro de téléphone a le format (99) 99.99.99.99.

Aucune structure n'est définie par défaut.

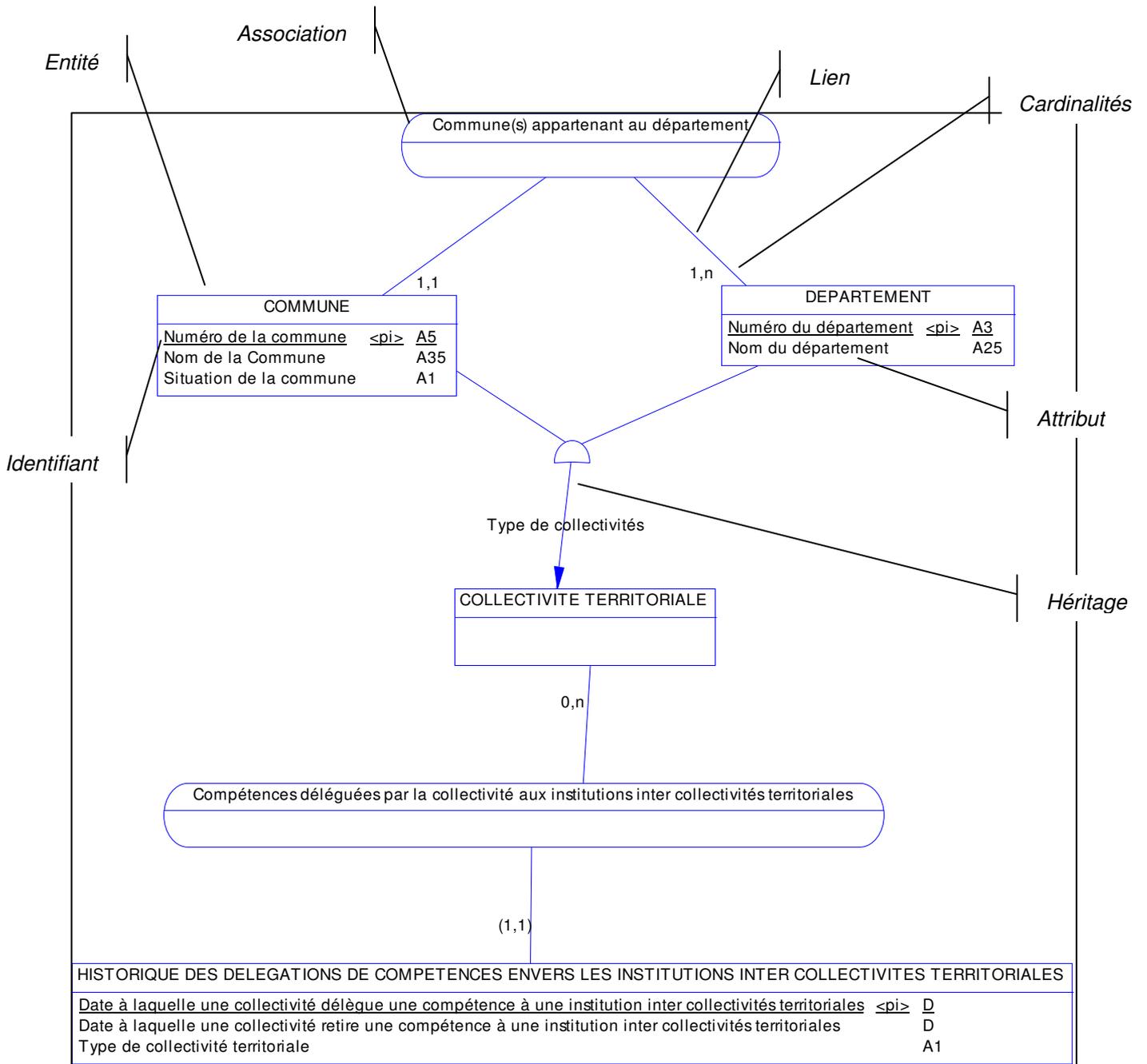
III.A.18. Autres caractéristiques

Le dictionnaire de données indique à l'aide de cette rubrique, par exemple, si l'attribut est identifiant de l'objet auquel il est rattaché.

III.B. Formalisme des modèles conceptuels de données

Le dictionnaire de données décrit le modèle conceptuel de données selon un formalisme MERISE. Le schéma ci-après décrit les principaux formalismes utilisés :





Les principales notions de bases utilisées dans MERISE sont rappelées ci-après. Le lecteur se reportera à un guide détaillé sur les Modèles Conceptuels de Données pour un approfondissement de ces notions.

Modèle conceptuel de données

Le modèle conceptuel des données (MCD) rassemble toutes les informations relatives aux données contenues dans un système d'information. Il constitue un référentiel informationnel de l'organisation assimilable à un dictionnaire de données.

Un MCD représente la structure logique globale d'une base de données, indépendamment du logiciel ou de la structure de stockage des données. Un modèle conceptuel contient toujours des données qui ne sont pas encore mises en oeuvre dans la base de données physique. Il constitue une représentation formelle des données nécessaires au fonctionnement d'une entreprise.

Entité

Une entité est un objet réel ou abstrait contenu dans un système d'information. Il peut s'agir de personne, lieu, chose ou concept dont les caractéristiques présentent un intérêt pour le thème décrit et au sujet duquel vous souhaitez conserver des informations

Dans le modèle de données, chaque entité est visualisée par un rectangle contenant son nom et ses attributs.

Attribut

Un attribut, également appelé propriété, est une composante élémentaire de la description d'une entité ou d'une association.

Dans le modèle de données, l'attribut est indiqué dans la case Entité ou le rond Association. De plus, il est précisé les informations suivantes :

Attribut « simple »	<i>Nom de l'attribut</i>	
Attribut identifiant primaire	<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<pi> pour primary Identifier
Attribut identifiant alternatif	<u><i>Nom de l'attribut</i></u>	<ai> pour Alternative Identifier

La dernière information sur chaque attribut est le format de cette information :

Format Caractère	<i>A + [Longueur]</i>
Format texte	<i>TXT</i>
Numérique	<i>N</i>
Logique	<i>BL</i>
Date	<i>D</i>
Heure	<i>T</i>
Objet graphique	<i>PIC</i>

Association

Une association, également appelée relation, est un lien entre au moins deux entités qui précise le nombre de participation de chaque entité à l'association (cardinalités).

Dans le modèle de données, chaque association est visualisée par un rond contenant son nom et ses éventuels attributs.

Lien

Un lien relie le symbole d'une association à celui d'une entité. Il comporte une cardinalité minimale et une cardinalité maximale qui précisent l'implication de l'entité dans la relation. Il indique également les dépendances d'identifiant entre les entités qui composent la relation, à l'aide de symboles adjoints aux cardinalités.

Dans le modèle de données, le premier chiffre indique la cardinalité minimale et le second chiffre la cardinalité maximale. Par exemple, un département a AU MOINS une commune rattachée et AU MAXIMUM n communes (n étant inconnu).

Les cardinalités entre parenthèses signifient que l'identifiant primaire de l'entité de l'arc est composée en partie ou en totalité de la concaténation des identifiants primaires des entités complémentaires à la relation de l'arc. Par exemple, l'historique des délégations de compétences a pour identifiant la date à laquelle la collectivité lègue la compétence + le code INSEE de la collectivité (ici, la commune, le département ou la région).

Cardinalités

Les cardinalités traduisent la participation des occurrences d'un objet aux occurrences d'une association. Cette participation s'analyse par rapport à une occurrence quelconque de l'objet et s'exprime par deux valeurs : la cardinalité minimum et la cardinalité maximum.

Identifiant

Un identifiant est composé d'un ou plusieurs attributs dont la combinaison est unique pour chaque occurrence de l'objet auquel il se rattache.

L'identifiant est dit primaire lorsqu'il est l'identifiant principal de l'objet. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant primaire sont soulignés et pour chaque attribut, il est ajouté le sigle <pi> (primary Identifier)*

L'identifiant est dit composé lorsqu'il est basé sur plusieurs attributs.

L'identifiant est dit alternatif lorsqu'il peut se substituer, pour un objet, à l'identifiant primaire. *Graphiquement, les éléments composant l'identifiant alternatif sont suivis d'un sigle <ai> (alternative identifier). Lorsqu'il existe plusieurs identifiants alternatifs, le sigle <ai> est complété par le numéro de la clé alternative (par exemple, <ai1> et <ai2>)*



Un identifiant est primaire ou alternatif d'une part, simple ou composé d'autre part.

Héritage

Relation particulière qui définit une entité comme étant une instance particulière d'une entité plus générale. Par exemple, une commune est héritée du concept de « Collectivités territoriales ».

Généralement, l'héritage entraîne que les entités ont des informations communes : attributs communs, identifiants identiques,...

Dans le modèle de données, l'héritage est représenté par un petit rond. La flèche indique l'entité mère de l'héritage alors que les traits simples précisent les entités filles.

III.C. Représentation cartographique d'une entité

Certaines entités présentent une représentation cartographique, au sens d'un objet géométrique manipulable dans un Système d'Information Géographique (SIG). Le SANDRE indique dans le modèle de données les entités présentant une représentation cartographique de référence. Par contre, toutes les entités ayant une représentation cartographique issue d'une agrégation d'une autre entité ne sont pas indiquées.

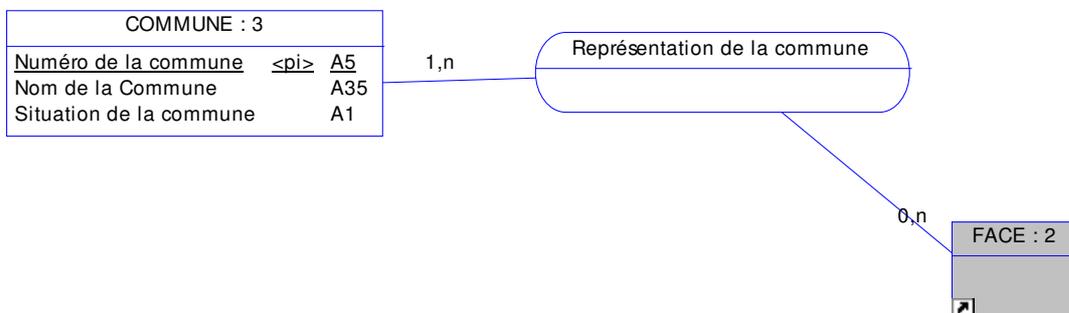
Par exemple, la commune a une représentation cartographique ; par contre, le département n'est pas indiqué car l'objet géométrique du département correspond à l'agrégation spatiale des objets géométriques des communes du département.

Les caractéristiques de chaque objet géométrique ne sont pas détaillées dans le modèle de données du SANDRE. Néanmoins, une entité peut être associée à une ou plusieurs primitives géométriques :

Le nœud : Il s'agit d'un point défini par un X et un Y,

L'arc : Il s'agit d'une ligne ou polyligne, c'est à dire un ensemble de points connectés entre eux

La face : Il s'agit d'une surface constituant un polygone fermé.



La commune est représentée par un ou plusieurs faces (polygones).

IV. GESTION DES CODES DE REFERENCE

Les dictionnaires de données font quelquefois référence à des codes qui ne sont pas décrits dans le dictionnaire : il s'agit des listes de référence du SANDRE. Ces listes ne sont pas fixées lors de la rédaction du document mais évoluent en fonction des demandes d'ajouts provenant des acteurs de l'Eau.

Par exemple, la liste de référence des paramètres est administrée par le SANDRE et une cinquantaine de paramètre est ajoutée ou modifiée chaque année.

L'accès à ces listes de références est disponible dans leur dernière version sur le site Internet du SANDRE : sandre.eaufrance.fr

Le mécanisme de la procédure de création de nouveaux codes est décrit sur le site Internet et est résumé par les deux étapes suivantes :

A la demande d'un nouveau code par un acteur pour un nouvel élément qu'il n'a pas trouvé dans une des listes existantes, le SANDRE enregistre ou non, après un contrôle sémantique, sous un numéro provisoire et avec un statut "Provisoire", l'élément préalablement décrit dans la fiche correspondante. Le code est alors utilisable.

Puis sur une base trimestrielle, la création des nouveaux codes est soumise à un groupe d'experts qui entérine la création ou qui la rejette. Si la création de l'élément est approuvée, celui-ci est déclaré validé avec une modification de son statut en "Validé". Sinon, en cas de rejet, le code attribué est gelé indéfiniment et l'acteur est prévenu pour gérer le gel de ce code. .

Tout utilisateur du SANDRE peut ajouter une occurrence dans ces listes de référence.

D'autres codes sont indiqués dans le dictionnaire de données et ne sont pas modifiés régulièrement. Il est néanmoins conseillé de contrôler sur le site du SANDRE sandre.eaufrance.fr que cette nomenclature n'a pas été actualisée lors d'une opération exceptionnelle.

V. DICTIONNAIRE DES ENTITES

ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE

Code : *ALQ*
Nom de la balise XML : *<sa_alq:Analyse>*

Définition :

Les analyses physico-chimiques font référence à toutes les actions de détermination d'une valeur sur un échantillon, qu'il s'agisse d'analyses, de mesures, d'observations, etc... faites en laboratoire ou sur le site de la station de mesure.

Une analyse ne porte que sur un et un seul paramètre et une fraction analysée donnée.

Cette entité ne comprend pas les phases de prélèvement même quand celles-ci font partie intégrante de la méthode d'analyse.

Pour chaque analyse, il est précisé :

- l'organisme qui est chargé de réaliser l'analyse, ou l'organisme qui a en charge la station qui effectue l'analyse à partir de prélèvement automatique dans le milieu,
- la méthode d'analyse utilisée,
- la méthode de fractionnement,
- la fraction du support ayant servi à l'analyse,
- ainsi que le producteur de données sous la responsabilité duquel le résultat de l'analyse est communiqué.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Champ gelé (Numéro d'ordre de l'analyse physico-chimique et microbiologique)
- Référence de l'analyse physico-chimique et microbiologique chez le producteur
- Date de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Heure de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Code remarque de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Analyse physico-chimique et microbiologique in situ / en laboratoire
- Difficulté(s) d'analyse physico-chimique et microbiologique
- Qualification de l'acquisition du résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Commentaires sur l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Commentaires sur le résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Unité de mesure de l'analyse physico-chimique et microbiologique
- Code gelé (Vraisemblance du résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique)
- Statut du résultat de l'analyse
- Accréditation de l'analyse
- Limite de détection
- Limite de quantification
- Limite de saturation
- Incertitude analytique



CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

Code : *CEP*

Nom de la balise XML : *<sa_alq:MesureEnvironnementale>*

Définition :

Pour chaque prélèvement d'échantillons, des mesures in situ sont effectuées afin de déterminer certaines caractéristiques de l'environnement des prélèvements comme la température de l'air et le débit du cours d'eau... Ceci permet de connaître les conditions environnementales dans le but de mieux interpréter les résultats. En effet, elles peuvent influencer, voire biaiser les résultats obtenus.

Les mesures des conditions environnementales des prélèvements d'échantillons sont fournies par l'organisme chargé des prélèvements, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques (Clé primaire)
- Heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques (Clé primaire)
- Mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques
- Commentaires sur la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques
- Qualification de l'acquisition de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques
- Statut de la condition environnementale

ECHANTILLON PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE

Code : *EPM*

Nom de la balise XML : *<sa_alq:Echantillon>*

Définition :

L'échantillon physico-chimique et microbiologique correspond à une partie prélevée dans le milieu qui est analysée par un organisme (laboratoire ou préleveur dans le cas de mesure in situ) afin d'en examiner diverses caractéristiques définies.

L'identification facultative d'un ou plusieurs échantillons au sein d'un prélèvement d'échantillons permet d'indiquer les méthodes de prélèvement, de transport et de fractionnement in situ qui ont été utilisés pour sa constitution. Si, en théorie, l'ensemble des échantillons physico-chimiques d'un prélèvement d'échantillons devrait résulter d'un même prélèvement physique, en pratique, plusieurs prélèvements physiques peuvent être couplés (y compris mesures in-situ) si l'organisme responsable de la donnée estime que toutes les données demeurent cohérentes et représentatives de la même eau au même instant.

L'échantillon physico-chimique et microbiologique est identifié par le code attribué par le laboratoire et le code SIRET du laboratoire.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Référence de l'échantillon chez le producteur (Clé primaire)
- Date de réception de l'échantillon
- Heure de réception de l'échantillon
- Commentaires sur l'échantillon

FRACTION ANALYSEE

Code : *FAN*
Nom de la balise XML : *<sa_par:FractionAnalysee>*

Définition :

Une fraction analysée est un composant du support sur lequel porte l'analyse.

Trois grandes catégories de fractions analysées ont été définies dans le cadre des travaux sur le dictionnaire de données national :

- le support brut ou entier : par exemple la fraction analysée " eau brute " provenant du support " Eau ",
- les fractions "partielles", au sens d'une classification par partie d'un même support,
ex : sédiments/ Particules < 2 mm, particules < 63 µm, particules < 20 µm...
ou eau filtrée du support " eau ".
- les fractions "organiques", au sens d'une classification par partie d'un même organisme,
ex : poisson / foie, écaille, reins, ...
ex : palétuvier / système racinaire, racine flottante...

Les fractions dites "systématiques", au sens d'une classification systématique (ex : poisson : Cyprinidae / Cyprinus / Cyprinus carpio...) ne sont pas considérées comme des fractions au sens de l'entité, mais comme une précision apportée au support. Représentées par l'entité "TAXON", elles ne font pas partie de la liste des fractions analysées.

La liste des fractions analysées est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité. Etant une liste de référence, une procédure stricte pour la création de nouvelles fractions analysées a été mise en place (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de la fraction analysée (Clé primaire)
- Nom de la fraction analysée
- Statut de la fraction analysée
- Date de création de la fraction analysée
- Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée
- Auteur de la fraction analysée
- Commentaires sur la fraction analysée
- Nom international de la fraction analysée (Anglais)

INTERVENANT

Code : *INT*
Nom de la balise XML : *<sa_int:Intervenant>*

Définition :

Les intervenants sont tous les organismes ayant un ou plusieurs rôle(s) en tant qu'acteur de l'eau et qui sont référencés dans les bases de données respectant le formalisme du SANDRE. Ils sont identifiés dans les échanges de données par leur code SIRET. Quand ce dernier ne peut pas exister car l'intervenant ne rentre pas dans le domaine d'application du registre national ou lorsque ce code ne permet pas d'identifier de manière univoque l'intervenant (cas des structures incluses dans une structure plus générale), il est alors identifié par son code SANDRE.

Ils se partagent entre plusieurs catégories dont :

- laboratoire d'analyse,
- préleveur,
- opérateur en hydrométrie,
- laboratoire d'hydrobiologie,
- organisme chargé de la police des eaux,
- et producteur/ gestionnaire,
- ...

Deux informations sont utilisées pour identifier un intervenant : son code et le code SIRET de l'organisme auquel il est rattaché :



Cas 1 : l'organisme est SIRETE, par exemple un laboratoire. Le code SIRET est utilisé, aucun code SANDRE n'est indiqué. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 2 : l'organisme n'a pas de code SIRET, par exemple le RNDE. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE. L'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " n'est pas rempli,

Cas 3 : l'organisme n'a pas de code SIRET en tant qu'établissement mais est rattaché à une structure, par exemple le SATESE rattaché au Conseil Général. Dans ce cas, il est attribué un code SANDRE et l'attribut " code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant " est rempli avec le code SIRET, dans l'exemple, celui du Conseil Général.

La liste nationale des codes SANDRE des intervenants est établie sous la responsabilité du SANDRE. Le code SIRET est établi par l'INSEE.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de l'intervenant (Clé primaire)
- Origine du code de l'intervenant (Clé primaire)
- Nom de l'intervenant
- Statut de l'intervenant
- Date de création de l'intervenant
- Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant
- Auteur de l'intervenant
- Mnémonique de l'intervenant
- Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant
- Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant
- Rue de l'intervenant
- Lieu-dit où réside l'intervenant
- Ville de l'intervenant
- Département / pays de l'intervenant
- Commentaires sur l'intervenant
- Domaine(s) d'activité de l'intervenant
- Code postal de l'intervenant
- Nom international de l'intervenant
- Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant

METHODE

Code : *MET*
Nom de la balise XML : *<sa_par:Methode>*

Définition :

Les seules méthodes reconnues par le SANDRE sont les méthodes normalisées par l'AFNOR ou les méthodes largement reconnues comme celle du type "Rodier" ou du "STANDARD METHOD". Les méthodes sont rassemblées dans une liste qui couvre tous les domaines pour lesquels il existe un paramètre.

Pour plus de souplesse, des méthodes particulières ont été créées :

- Méthode inconnue ;
- Méthode non fixée ;
- Méthode spécifique ;
- Méthode sans objet.

Ainsi, lorsqu'une méthode utilisée dans la mesure d'un paramètre n'est pas répandue, voire non normée, ou bien encore non reconnue, la description du résultat devra mentionner : "Méthode spécifique". De même, lorsqu'il n'est pas possible de connaître la méthode avec laquelle a été obtenu un résultat, il sera possible de le mentionner par : "Méthode Inconnue". Ceci permettra de distinguer l'absence d'information avec une saisie incomplète. L'occurrence "Méthode non fixée" sera employée dans des cas où aucune méthode n'est utile pour mesurer un paramètre. Enfin, la "Méthode sans objet" sera mentionnée lorsqu'il est demandé de faire référence à une méthode alors que cela n'a pas de signification par rapport au cas considéré. Par exemple, la "Méthode sans objet" sera mentionnée dans les phases de conservation et de transport des mesures des paramètres physico-chimiques lorsqu'elles sont effectuées dans le milieu comme les mesures d'oxygène dissous faites à l'aide d'une sonde directement dans l'eau de la rivière.



La liste des méthodes est générique et porte sur toutes les phases du processus de mesure des paramètres. Chaque méthode n'est pas non plus systématiquement spécifique à l'une de ces phases ou à une nature particulière de paramètre. En effet, une méthode peut couvrir tout le cycle du processus et/ou être utilisable pour une phase quelle que soit la nature du paramètre.

Les méthodes peuvent être référencées par les paramètres à différentes phases de leur processus de mesure que sont :

- pour les paramètres chimiques et physiques :
 - le prélèvement et l'échantillonnage ;
 - la conservation et le transport ;
 - le fractionnement ;
 - l'analyse ;
- pour les paramètres environnementaux :
 - l'observation ;
- pour les paramètres hydrobiologiques :
 - l'ensemble du processus ;
- pour les paramètres microbiologiques :
 - le prélèvement, la conservation et le transport ;
 - la détermination.

Deux catégories de liens existent entre les méthodes. L'un d'eux est le remplacement de vieilles méthodes par de nouvelles induit par l'évolution de la technologie. Le deuxième concerne les méthodes qui ne portent pas sur tout le cycle d'acquisition de données pour un paramètre mais qui peuvent recommander, voire imposer, une ou plusieurs autres méthodes pour les phases qu'elles ne couvrent pas.

La liste des méthodes est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code de la méthode (Clé primaire)
- Nom de la méthode
- Statut de la méthode
- Date de création de la méthode
- Date de la dernière mise-à-jour de la méthode
- Auteur de la méthode
- Références de la méthode
- Commentaires sur la méthode
- Libellé long de la méthode
- Nom international de la méthode

OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE

Code : *OPP*
Nom de la balise XML : *<sa_alq:OperationPrel>*

Définition :

L'opération de prélèvement permet un regroupement cohérent de prélèvements d'échantillons (exemple : prélèvement de MES par centrifugation et mesures de turbidité effectué en début et fin de centrifugation, ou bien encore ensemble des prélèvements d'un échantillonneur en continu).

L'opération de prélèvement se définit par rapport au triplet "code de la station de mesure, date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique".

Il ne peut pas y avoir plusieurs opérations de prélèvements physico-chimiques sur une station à un même instant mais une opération de prélèvements physico-chimiques peut porter sur plusieurs sites de mesure.

L'opération de prélèvement est l'ensemble des actions effectuées par un ou plusieurs organismes désignés comme préleveurs, sur les lieux d'une et une seule station au cours d'une période de temps continue.

Les informations sur l'opération de prélèvements physico-chimiques sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui s'engagent sur la représentativité du ou des analyses effectuées pendant l'opération de prélèvement ou sur les prélèvements réalisés pendant l'opération.



Cet objet comprend les informations suivantes :

Date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique (Clé primaire)
Heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique (Clé primaire)
Date de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique
Heure de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique
Commentaires sur l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique

PARAMETRE

Code : *PAR*
Nom de la balise XML : *<sa_par:Parametre>*

Définition :

Un paramètre est une propriété du milieu ou d'une partie du milieu qui contribue à en apprécier les caractéristiques et/ou la qualité et/ou l'aptitude à des usages.

L'analyse de l'existant a montré que l'objet paramètre possède deux catégories de propriétés :

- celles qui sont communes à tous les types de paramètres,
- celles spécifiques à certains types de paramètres.

Il en est de même pour les relations entre les paramètres et les autres objets. Cet état de fait a conduit à employer une modélisation faisant intervenir des objets génériques et des objets sous-types qui ne contiennent que des propriétés spécifiques à ce sous-type. L'objet générique de la notion de paramètre est PARAMETRE. Il contient les propriétés communes à tous les types de paramètres.

Le paramètre se décline d'une part en deux types : quantitatif et qualitatif, et d'autre part en cinq natures : physique, chimique, environnemental, microbiologique et hydrobiologique.

Le sous-type quantitatif se rapporte aux paramètres qui ont une infinité de résultats.

Le sous-type qualitatif se rapporte aux paramètres qui ne prennent qu'un nombre limité de valeurs pré-définies pour chacun d'eux.

Ces deux sous-types sont mutuellement exclusifs.

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (Importance de l'ombrage sur les berges...).

Le sous-type physique se rapporte aux paramètres dont l'objet est la mesure d'une caractéristique physique de l'eau (température de l'eau, conductivité...).

Le sous-type chimique se rapporte aux paramètres dont la mesure a pour objet une grandeur chimique (concentration d'une substance, Demande Biologique en Oxygène, ...).

Le sous-type hydrobiologique se rapporte aux paramètres dont l'expression décrit l'état ou la présence des êtres macroscopiques vivant dans l'eau.

Le sous-type microbiologique se rapporte aux paramètres qui ont pour objet la recherche, la détermination et/ou le dénombrement d'êtres microscopiques présents dans l'eau. Cette catégorie de paramètres est également étendue par convention à l'étude d'êtres vivants assimilés à des êtres microscopiques comme les parasites, les mousses ou champignons.

Ces 5 derniers sous-types sont mutuellement exclusifs.

Tout organisme peut demander la codification d'un nouveau paramètre. Pour cela, il suffit d'en faire la demande auprès du SANDRE qui procédera en deux étapes pour assurer un service rapide tout en gardant une liste homogène.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de ce paramètre.

- Puis, sur une base trimestrielle, toutes les demandes de paramètres sont soumises à un comité d'experts qui statuera sur la nécessité de créer ou non le paramètre. Si la création est acceptée, le paramètre est déclaré validé. Dans le cas inverse, le comité désignera le paramètre déjà existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.



Tous les paramètres sont décrits par un nom complet, ainsi que par des libellés longs et courts pour une exploitation informatique. Cette information est complétée quelquefois par la mention de synonymes ou de polysèmes qui indiquent les différentes appellations du paramètre et celles avec lesquelles il ne faut pas le confondre. Toutes les fiches paramètres, quel que soit leur statut, peuvent faire l'objet de révisions.

La liste des paramètres est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code du paramètre (Clé primaire)
- Nom du paramètre
- Statut du paramètre
- Date de création du paramètre
- Date de la dernière mise-à-jour du paramètre
- Auteur du paramètre
- Libellé court du paramètre
- Libellé long du paramètre
- Définition du paramètre
- Références bibliographiques sur le paramètre
- Commentaires sur le paramètre
- Nom international du paramètre
- Paramètre calculé

PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL

Code : *ENV*
Nom de la balise XML : *<sa_par:ParametreEnvironnemental>*

Définition :

Le sous-type environnemental recouvre :

- tous les paramètres physiques et chimiques qui ne se mesurent pas dans l'eau de la rivière (température de l'air, largeur du cours d'eau...),
- tous les paramètres d'observation liés à la rivière et à son environnement (importance de l'ombrage sur les berges, largeur du cours d'eau...).

L'objet PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL a un lien fort avec l'objet PARAMETRE dont il hérite des attributs (dont l'identifiant), et des liens avec d'autres objets.

Un paramètre environnemental se décline encore en sous-types quantitatifs et qualitatifs pour chacun desquels sont précisés respectivement l'unité de mesure ou les valeurs possibles du paramètre.

Les sous-types environnementaux, physiques, chimiques, microbiologiques et hydrobiologiques sont mutuellement exclusifs.

La description du paramètre environnemental fait référence à une ou plusieurs méthodes d'observation.

La liste des paramètres environnementaux est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

POINT DE PRELEVEMENT

Code : *STM*
Nom de la balise XML : *<sa_stq:PointPrelEauxSurf>*

Définition :

Le point de prélèvement est un sous-espace caractéristique et représentatif pour l'objet qui lui a été défini de la station, qui est clairement identifié et localisé afin d'y effectuer de façon répétitive des mesures pour une connaissance approfondie du milieu à l'endroit de la station.



Les points de prélèvements sont aussi les lieux sur la station où le préleveur devra effectuer, dans la mesure du possible, ses prélèvements ou ses mesures in situ. En règle générale, un point de prélèvement est consacré à un support : eau, sédiments, bryophytes, ... Un support peut être prélevé en plusieurs sites.

Chaque point de prélèvement peut appartenir à un ou plusieurs réseaux de mesure et faire l'objet d'une ou plusieurs utilisations pour chacun desquels la ou les périodes d'appartenance seront précisées.

Chaque point est identifié et localisé par le ou les organismes en charge de la gestion de la station de mesure.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Code du point de prélèvement (Clé primaire)
- Objet principal du point de prélèvement
- Recommandations sur le lieu de prélèvement
- Date de mise en service du point de prélèvement
- Date de mise hors service du point de prélèvement
- Coordonnée X du point de prélèvement
- Coordonnée Y du point de prélèvement
- Profondeur recommandée pour les prélèvements faits sur le point de prélèvement
- Commentaires sur le point de prélèvement
- Mode d'obtention des coordonnées du point de prélèvement

PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS

Code : *PRL*
Nom de la balise XML : *<sa_alq:Prelevement>*

Définition :

Le prélèvement d'échantillons correspond à un prélèvement permettant de constituer un ensemble d'échantillons cohérents sur un support donné, quel que soit la distribution opérée entre les différents flacons ramenés au laboratoire. Lorsqu'il est connu, le prélèvement d'échantillons s'effectue sur un site de mesure particulier.

Le prélèvement d'échantillons peut être complété par des mesures de conditions environnementales, ainsi que des mesures in situ. Toutes les analyses se rapportent à ce prélèvement d'échantillons.

Les informations sur le prélèvement d'échantillons sont sous la responsabilité du ou des organismes producteurs de données qui confirment ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engagent ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Cet objet comprend les informations suivantes :

- Date du début du prélèvement d'échantillons (Clé primaire)
- Heure du début du prélèvement d'échantillons (Clé primaire)
- Référence du prélèvement d'échantillons (Clé alternative-1)
- Date de la fin du prélèvement d'échantillons
- Heure de la fin du prélèvement d'échantillons
- Difficulté de prélèvement d'échantillons
- Accréditation du prélèvement
- Commentaires sur le prélèvement d'échantillons

RESEAU DE MESURE

Définition :

Le réseau de mesure est un dispositif de collecte correspondant à un regroupement de stations de mesure répondant à au moins une finalité particulière. Chaque réseau respecte des règles communes qui visent à garantir la cohérence des observations, notamment pour la densité et la finalité des stations de mesure, la sélection de paramètres obligatoires et le choix des protocoles de mesure, la détermination d'une périodicité respectée. L'ensemble de ces règles est fixé dans un protocole ».

Exemple : Réseau National des Eaux Souterraines

Cet objet comprend les informations suivantes :

Durée du réseau de données

STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE

Code : *STQ*

Nom de la balise XML : *<sa_stq:StationMesureEauxSurface>*

Définition :

La station de mesure est le lieu situé sur une entité hydrographique (cours d'eau, lacs, canaux...), sur lequel sont effectués des mesures ou des prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques, microbiologiques..., afin de déterminer la qualité des milieux aquatiques à cet endroit. Il s'agit d'un volume dans lequel il est possible de faire des mesures en différents sites réputés cohérents et représentatifs de la station.

Pour une exploitation cartographique, statistique ou autre, des mesures effectuées, les données obtenues sur la station sont ramenées à un point : le point caractéristique de la station.

La description de la station de mesure comprend également les informations suivantes, fournies par le ou les organismes en charge de la gestion de la station :

- le ou les organismes qui peuvent donner des informations sur la station de mesure,
- la ou les stations hydrométriques de rattachement,
- la ou les natures géologiques du bassin versant topographique et du lit du cours d'eau au droit de la station,
- la commune où est implantée la station ainsi que la ou les communes limitrophes,
- les codes hydrographiques et les pk du point caractéristique de la station sur les entités hydrographiques secondaires ou l'entité hydrographique,
- le ou les réseaux de mesures auxquels la station de mesure est rattaché,
- le ou les autres utilisations possibles (études,...) auxquels la station de mesure est rattaché,
- le ou les exceptions typologiques qui caractérisent la zone géographique où la station de mesure est située,
- et le ou les sites de mesure définis sur la station.

Une station de mesure de la qualité des eaux superficielles peut être déplacée pour des raisons diverses : construction d'un pont, mise en place d'un rejet... Si la finalité de la station est conservée et que les résultats obtenus sur la nouvelle station sont cohérents avec l'ancienne, il est possible d'établir un lien entre ces deux stations qui indique le déplacement ainsi que les raisons de ce déplacement.

La mesure des paramètres sur une station peut être manuelle, c'est à dire avec l'intervention d'un préleveur, ou automatique grâce à l'existence sur les lieux de la station d'un appareillage qui effectue et mémorise automatiquement les mesures.

Une station de mesure sera manuelle quand la mesure de tous les paramètres nécessite une intervention humaine.

Elle sera dite 'automatique' quand il existe un appareillage automatique (capteur(s), centrale d'acquisition, ...) qui mesure au moins un des paramètres habituellement mesurés sur la station. Ainsi, une station peut être automatique et avoir des mesures pour certains paramètres effectuées manuellement.

La fréquence de mesures effectuées manuellement seront précisées dans l'attribut 'Fréquence des analyses' de l'objet 'Périodicité des analyses effectuées sur la station'.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code de la station de mesure (Clé primaire)



Libellé national de la station de mesure
Nom de la station de mesure
Finalité de la station
Localisation précise de la station de mesure
Carte de localisation de la station de mesure
Schéma de localisation de la station de mesure
Coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure
Coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure
Type de projection
Altitude du point caractéristique
Superficie du bassin versant topographique
Superficie du bassin versant réel
Premier mois de l'année d'étiage de la station
Pk du point caractéristique sur le tronçon de l'entité hydrographique principale
Date de création de la station de mesure
Date d'arrêt d'activité de la station de mesure
Date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure
Commentaires sur la station de mesure
Mode d'obtention des coordonnées du point caractéristique de la station de mesure
Nature de la station de mesure
Classe de dureté

SUPPORT

Code : *SUP*
Nom de la balise XML : *<sa_par:Support>*

Définition :

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation. Les supports sont, par exemple, de l'eau brute, des sédiments, des mousses aquatiques...

Par exemple, il s'agit :

- l'eau
- des poissons,
- des diatomées,
- des mollusques,
- des invertébrés benthiques,
- ...

Le support ne correspond pas au support réellement analysé puisque généralement il s'agit d'une fraction du support qui est analysée (par exemple, pour le poisson, le foie,... ou pour l'eau, l'eau filtrée). La notion de fraction analysée doit être utilisée en priorité.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Cet objet comprend les informations suivantes :

Code du support (Clé primaire)
Nom du support
Statut du support
Date de création du support
Date de la dernière mise-à-jour du support
Auteur du support
Commentaires sur le support



Nom international du support



VI. DICTIONNAIRE DES ATTRIBUTS

Accréditation de l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_alq:AccreAna>*
 Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*

Définition :

L'accréditation d'une analyse indique, à l'aide de l'un des codes suivants, le degré de confiance porté sur la qualité et la fiabilité du résultat.

Code	Mnémonique	Libellé
1	ACCREDITE	Analyse réalisée dans les conditions d'accréditation
2	NON ACCREDITE	Analyse réalisée sans accréditation

Analyse réalisée dans les conditions d'accréditation :

Analyse réalisée par un laboratoire officiellement accrédité pour cette tâche par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou un autre organisme d'accréditation similaire, en respectant les spécifications de la norme ISO 17025.

Analyse réalisée sans accréditation :

Analyse réalisée par un intervenant n'étant pas accrédité pour l'obtention de ce résultat d'analyse, à l'échelle du paramètre mesuré.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au lieu où a été réalisé le prélèvement.

Accréditation du prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa_alq:AccredPrel>*
 Code : *PLT.29.1*
 Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*

Définition :



L'accréditation du prélèvement indique, à l'aide de l'un des codes suivants, si le préleveur a été accrédité et reconnu par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou par un autre organisme d'accréditation similaire, pour ses compétences techniques et organisationnelles dans le cadre du prélèvement, au vu de la norme ISO 17025.

Code	Mnémonique	Libellé
1	ACCREDITE	Prélèvement accrédité
2	NON ACCREDITE	Prélèvement non accrédité

Prélèvement accrédité :

Prélèvement réalisé par un intervenant officiellement accrédité pour cette tâche par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) ou un autre organisme d'accréditation similaire, selon la norme ISO 17025.

Prélèvement non accrédité :

Prélèvement réalisé par un intervenant n'étant pas accrédité pour le prélèvement.

Altitude du point caractéristique

Nom de la balise XML : *<sa_stq:AltitudePointCaracteritique>*

Code : *STQ.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*

Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Précision absolue : *le mètre*

Type de précision absolue : *Maximale*

Valeurs négatives : *Oui*

Unité de mesure : *Le mètre*

Définition :

Sauf nivellement, l'altitude de la station est celle de l'indication altimétrique la plus proche obtenue sur les lieux (borne...) ou sur une carte au 25000e.

L'altitude est indiquée au maximum au mètre près. Elle peut dépasser les 1000 mètres pour des stations en montagne mais être également négative pour des stations situées dans des zones inférieures au niveau de la mer.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Analyse physico-chimique et microbiologique in situ / en laboratoire

Nom de la balise XML : *<sa_alq:InsituAna>*

Code : *ALQ.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *Producteurs de données*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*



Définition :

L'attribut "Analyse physico-chimique et microbiologique in situ / en laboratoire" précise si l'analyse a eu lieu in situ ou en laboratoire en prenant l'une des valeurs suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Localisation inconnue	Localisation inconnue
1	In situ	In situ
2	Laboratoire	Laboratoire

In situ :

Toute analyse est in situ quand elle est réalisée sur les lieux de la station de mesure y compris celles faites dans des véhicules laboratoires.

Sont in situ :

- les mesures par sonde dans le milieu,
- les mesures par sonde sur des prélèvements,
- les analyses sur les prélèvements réalisées dans les véhicules laboratoire.

Ne sont pas in situ :

- les analyses dont seuls les prétraitements sont réalisés sur le terrain (ex : l'oxygène dissous par méthode Winkler, filtration de la chlorophylle...).

Laboratoire :

Toute analyse est dite 'en laboratoire' quand elle est réalisée en dehors des lieux de la station de mesure et qu'une préparation de l'échantillon a été nécessaire pour cela.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Auteur de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:AuteurIntervenant>*

Code : *INT.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *50*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de l'intervenant est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'attribution d'un auteur à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur de la fraction analysée

Nom de la balise XML : *<sa_par:AuteurFractionAnalysee>*

Code : *FAN.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*



Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de la fraction analysée est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la fraction analysée.

L'attribution d'un auteur à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:AuteurMethode>*

Code : *MET.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur de la méthode est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement de la méthode.

L'attribution d'un auteur à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:AuteurParametre>*

Code : *PAR.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

L'auteur du paramètre est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du paramètre.

L'attribution d'un auteur à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Auteur du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:AuteurSupport>*

Code : *SUP.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*



Longueur : 50
Responsable : SANDRE

Définition :

L'auteur du support est le premier organisme à avoir demandé au SANDRE l'enregistrement du support.

L'attribution d'un auteur à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:BpIntervenant>*
Code : *INT.9.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

La boîte aux lettres ou la boîte postale de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Carte de localisation de la station de mesure

Nom de la balise XML : *<sa_stq:CarteLocStationMesureEauxSurface>*
Code : *STQ.7.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*
Caractéristiques :
Format : *Objet Graphique*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

Pour une meilleure localisation, chaque station de mesure est située sur une carte à une échelle pertinente qui sera précisée station par station.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Champ gelé (Numéro d'ordre de l'analyse physico-chimique et microbiologique)

Nom de la balise XML : *<sa_alq:NumOrdreAnalyse>*
Code : *ALQ.23.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *4*



Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Le numéro d'ordre de l'analyse est un numéro séquentiel d'analyse par prélèvement.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Classe de dureté

Nom de la balise XML : *<sa_stq:ClasseDurete>*

Code : *STQ.30.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La classe de dureté définit le niveau moyen de la dureté de l'eau au droit de la station de mesure, estimé à dire d'expert à partir de l'ensemble des analyses d'eau connues sur la ou les stations de mesure située(s) sur le tronçon hydrographique .

Pour estimer la classe de dureté, deux méthodes peuvent être employées:

- soit de la mesure directe titrimétrique (AFNOR90 003 - code SANDRE 8),

- soit la méthode par calcul (somme pondérée des concentrations en mg/l de Ca et Mg par respectivement 0.2497 et 0.4116 : cf RODIER 7° édition p 245 - code SANDRE 358).

Trois classes de dureté ont été définies, leurs limites étant exprimées en degré français de dureté (°F) ou en mg/l de carbonate de calcium (mg/l CaCO₃ équivalent) :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnue	Classe de dureté inconnue
1	Dureté faible	Dureté faible
2	Dureté moyenne	Dureté moyenne
3	Dureté forte	Dureté forte

Dureté faible :

TH <= 5 °F ou CaCO₃ <= 50 mg/l

Dureté forte :

TH > 20 °F ou CaCO₃ > 200 mg/l

Dureté moyenne :

5 < TH <= 20 °F ou 50 < CaCO₃ <= 200 mg/l

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

Code de l'intervenant

Nom de la balise XML :	<i><sa_int:CDINTERVENANT></i>
Code :	<i>INT.2.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>INTERVENANT</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>17</i>
Responsable :	<i>Système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'</i>
Longueur impérative :	<i>Oui (14) pour SIRET</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé primaire</i>

Définition :

Le code de l'intervenant est son identifiant au sein du système d'identifiant défini dans l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Ce code est en priorité le code SIRET attribué par l'INSEE. Il s'agit d'un code qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué (le dictionnaire ne permet pas d'historiser les évolutions de ce code pour un intervenant).

Le code SANDRE de l'intervenant supplée le code SIRET lorsque l'activité de l'intervenant ne peut être codifié dans la nomenclature INSEE.

Il s'agit d'un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE. Le code est une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.

Code de la fraction analysée

Nom de la balise XML :	<i><sa_par:CdFractionAnalysee></i>
Code :	<i>FAN.2.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>FRACTION ANALYSEE</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>3</i>



Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de la fraction analysée est un identifiant numérique non signifiant sur 3 positions associé à chaque fraction analysée recensée dans la liste administrée par le SANDRE.

L'attribution d'un code à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

Code de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:CdMethode>*

Code : *MET.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *5*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de la méthode est un identifiant numérique non signifiant sur 5 positions.

L'attribution d'un code à chaque méthode introduite dans la liste nationale relève de la responsabilité du SANDRE.

Code de la station de mesure

Nom de la balise XML : *<sa_stq:CdStationMesureEauxSurface>*

Code : *STQ.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *8*
Responsable : *Agences de l'Eau*
Longueur impérative : *Oui*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code de la station de mesure est un numéro systématiquement sur 8 chiffres, attribué par les Agences de l'Eau pour toutes les stations de mesure de la qualité des eaux situées sur leur bassin.

Le numéro d'ordre est composé du code du bassin sur les deux premières positions et du code attribué par les Agences de l'Eau sur les six dernières positions.

Code du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:CdParametre>*

Code : *PAR.2.2002-1*



Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *5*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du paramètre est un identifiant numérique non signifiant sur 5 positions maximum, associé à chaque paramètre enregistré par le SANDRE.

L'attribution d'un code à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Code du point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa_stq:CdPointEauxSurf>*

Code : *STM.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *3*
Responsable : *Agences de l'Eau*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du point de prélèvement est un identifiant artificiel sur trois chiffres, non signifiant et partiel, associé à chaque point au sein d'une même station. L'identifiant complet d'un point de prélèvement est la concaténation de ce code avec celui de la station.

L'attribution de ce code relève des Agences de l'Eau.

Code du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:CdSupport>*

Code : *SUP.2.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *3*
Responsable : *SANDRE*
Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Le code du support est un identifiant numérique non signifiant sur trois positions, qui associe à un nom de support un nombre.

La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.



Code postal de l'intervenant

Nom de la balise XML :	<i><sa_int:CPIntervenant></i>
Code :	<i>INT.18.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>INTERVENANT</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>9</i>
Responsable :	<i>Utilisateur de la liste des intervenants</i>

Définition :

Le code postal de l'intervenant identifie le bureau de Poste qui assure la distribution du courrier pour la commune ou la partie de commune dans laquelle est localisé l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas utilisé par le SANDRE mais a été créé pour répondre aux besoins des producteurs et des utilisateurs de données.

Code remarque de l'analyse physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML :	<i><sa_alq:RqAna></i>
Code :	<i>ALQ.13.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>2</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>

Définition :

Le code remarque de l'analyse physico-chimique permet d'apporter des précisions sur le résultat en indiquant si le résultat obtenu est inférieur à un seuil, ou qu'il y a présence de traces...

Le code remarque prend comme valeurs celles définies ci-dessous.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Analyse non faite	Analyse non faite
1	Domaine de validité	Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0
2	< seuil de détection	Résultat < seuil de détection
3	> seuil de saturation	Résultat > seuil de saturation
4	Présence ou Absence	Présence ou Absence
5	Incomptable	Incomptable
6	Taxons non individualis.	Taxons non individualisables
7	Traces	Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection)
8	Dénombrement > Valeur	Dénombrement > Valeur
9	Dénombrement < Valeur	Dénombrement < Valeur
10	< seuil de quantification	Résultat < au seuil de quantification

Analyse non faite :

L'analyse n'a pu être faite.

Le résultat doit alors être vide mais le code remarque indiquer "0"

Dénombrement < Valeur :

Les codes remarque 8 et 9 doivent être utilisés pour qualifier des résultats fournis par des méthodes de type qualitatif, décrits par rapport à un seuil bien que compris dans la plage d'utilisation courante des méthodes (supérieur au seuil de quantification et inférieur au seuil de saturation).

Dénombrement > Valeur :

Les codes remarque 8 et 9 doivent être utilisés pour qualifier des résultats fournis par des méthodes de type qualitatif, décrits par rapport à un seuil bien que compris dans la plage d'utilisation courante des méthodes (supérieur au seuil de quantification et inférieur au seuil de saturation).

Incomptable :

De même, le code 'Incomptable' (5) fait référence aux analyses microbiologiques qui ne permettent pas d'établir ni le nombre de micro-organismes ni la valeur du seuil que dépasse le nombre. Il s'agit, par exemple, des analyses dont la boîte de Pétri est totalement saturée.

Présence ou Absence :

Les codes remarques 'Présence' et 'Absence' (4) se rapportent essentiellement à la microbiologie où il est seulement nécessaire de détecter la présence ou l'absence de micro-organismes sans qu'il ne faille les dénombrer même si cela est faisable.

Résultat < au seuil de quantification :

Si la méthode de mesure n'est pas assez performante et si le résultat de mesure s'avère être en dessous du seuil de quantification, le code remarque prend alors la valeur 10. Le résultat quant à lui prend la valeur du seuil de quantification.

Résultat < seuil de détection :

Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils.

Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.

Résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation ou Résultat = 0 :

Quand les concentrations mesurées se situent dans la gamme de validité de la méthode utilisée (résultat > seuil de quantification et < au seuil de saturation), le résultat prend la valeur trouvée (même s'il est égal à zéro) et le code remarque la valeur "1".

Résultat > seuil de saturation :

Quand la concentration de la substance recherchée est trop élevée pour la méthode utilisée, le résultat donne alors la valeur du seuil de saturation et le code remarque prend la valeur 3.

Taxons non individualisables :

Le code remarque 6 est spécifique aux données hydrobiologiques. Il permet de gérer des déterminations de macro-invertébrés dont on constate la présence sans pouvoir pour autant distinguer les individus afin de les dénombrer (bryozoaires...).

Traces (< seuil de quantification et > seuil de détection) :

Quand la méthode de mesure n'est pas assez performante pour mesurer la concentration de la substance recherchée, le résultat prend alors la valeur du seuil de détection ou du seuil de quantification suivant qu'il est inférieur à l'un de ces deux seuils.

Parallèlement, le code remarque prend les valeurs 2 ou 7.



Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:CdSIRETRattacheIntervenant>*
Code : *INT.20.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *14*
Responsable : *SANDRE*
Longueur impérative : *Oui*

Définition :

Le code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant est un attribut optionnel permettant de préciser, lorsque l'intervenant n'est pas une structure identifiée dans le registre national de l'INSEE, le code SIRET de l'organisme auquel il est généralement rattaché.

Par exemple, les SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration) sont généralement rattachés au Conseil Général du département.

Cette information relève de la responsabilité de l'auteur de la fiche SANDRE

Commentaires sur l'analyse physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML : *<sa_alq:CommentairesAna>*
Code : *ALQ.16.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur l'analyse physico-chimique comportent, par exemple, tous les renseignements sur les difficultés d'analyse qui auront été rencontrées.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Commentaires sur l'échantillon

Nom de la balise XML : *<sa_alq:CommentairesEchant>*
Code : *CHT.24.1*
Nom de l'Objet/Lien : *ECHANTILLON PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*



Définition :

Les commentaires sur l'échantillon comportent, par exemple, tous les renseignements textuels relatifs au cycle de vie de l'échantillon ou à ses caractéristiques.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon.

Commentaires sur l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:CommentairesIntervenant>*

Code : *INT.15.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur l'intervenant, comme ses anciennes appellations, qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Commentaires sur l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML : *<sa_alq:ComOperationPrel>*

Code : *OPP.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur l'opération de prélèvement physico-chimique sont un ensemble d'informations sur l'opération de prélèvement qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Commentaires sur la fraction analysée

Nom de la balise XML : *<sa_par:ComFractionAnalysee>*

Code : *FAN.8.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*



Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur la fraction analysée qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la fraction analysée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de fraction analysée auprès du SANDRE, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de la fraction analysée.

Commentaires sur la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques

Nom de la balise XML : *<sa_alq:ComParEnv>*

Code : *CEP.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur les mesures des conditions environnementales des prélèvements d'échantillons comportent toutes les remarques éventuelles de l'organisme qui valide les données, à savoir, l'organisme qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où ont été effectuées les mesures des conditions environnementales des prélèvements d'échantillons.

Commentaires sur la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:ComMethode>*

Code : *MET.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont un ensemble d'informations sur la méthode qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de méthode auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des méthodes. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive des méthodes.

Commentaires sur la station de mesure

Nom de la balise XML : *<sa_stq:ComStationMesureEauxSurface>*



Code : *STQ.25.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur la station de mesure, comme les faits marquant de la vie de la station.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

Commentaires sur le paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:ComParametre>*

Code : *PAR.12.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le paramètre qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Commentaires sur le point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa_stq:ComPointEauxSurf>*

Code : *STM.11.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Texte*

Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

Les commentaires rassemblent des informations générales sur le point de prélèvement, comme les raisons qui ont amené à sa création.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Commentaires sur le prélèvement d'échantillons

Nom de la balise XML : *<sa_alq:CommentairesPrel>*



Code : *PRL.13.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *Organisme chargé du prélèvement*

Définition :

Les commentaires sur le prélèvement physico-chimique comportent, par exemple, tous les renseignements complémentaires nécessaires à la compréhension des difficultés qui auront été rencontrées lors du prélèvement ou toutes les informations permettant de réaliser l'évaluation des analyses qui sont faites sur ce prélèvement.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Commentaires sur le résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML : *<sa_alq:ComResultatAna>*
Code : *ALQ.17.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

Les commentaires sur le résultat comportent toutes les remarques éventuelles de l'organisme qui valide les données, à savoir l'organisme qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Commentaires sur le support

Nom de la balise XML : *<sa_par:ComSupport>*
Code : *SUP.8.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les commentaires sont des informations sur le support qu'il peut être intéressant de porter à la connaissance du lecteur et qui ne sont pas formalisées dans la fiche sur le support.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des supports. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

Coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure



Nom de la balise XML : *<sa_stq:CoordXStationMesureEauxSurface>*
Code : *STQ.11.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*
Précision absolue : *Le mètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Unité de mesure : *Le mètre*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *0*
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs : *1 250 000*
Nombre décimal : *Oui*

Définition :

La coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure est la coordonnée X de la station de mesure dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les sites situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les stations de mesure situées en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur comprise dans une plage variant au maximum de 0 à +833 000 au niveau de l'équateur.

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème en cohérence avec le référentiel BD-Carthage.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Coordonnée X du point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa_stq:CoordXPointEauxSurf>*
Code : *STM.8.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Unité de mesure : *Le mètre*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*
Précision absolue : *Le mètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs : *0*
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs : *1 250 000*
Nombre décimal : *Oui*

Définition :

La coordonnée X du point de prélèvement est la coordonnée X dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les points de prélèvement situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 0 à 1 250 000.

Pour les points de prélèvement situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée X de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE. Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et prend une valeur dans une plage variant au maximum de 0 à + 833 000 au niveau de l'équateur.



Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème en cohérence avec le référentiel BD-Carthage.

Lorsque le point de prélèvement s'étend sur une portion du cours d'eau, la coordonnée X du point de prélèvement est celle de sa limite la plus en aval.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure

Nom de la balise XML :	<i><sa_stq:CoordYStationMesureEauxSurface></i>
Code :	<i>STQ.12.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>- 10 000 000</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>10 000 000</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>

Définition :

La coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure est la coordonnée Y de la station de mesure dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection".

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les sites dans le milieu situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les stations de mesure situées en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection". Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 1/50.000ème en cohérence avec le référentiel BD-Carthage.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Coordonnée Y du point de prélèvement

Nom de la balise XML :	<i><sa_stq:CoordYPointEauxSurf></i>
Code :	<i>STM.9.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>POINT DE PRELEVEMENT</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Numérique</i>
Unité de mesure :	<i>Le mètre</i>
Responsable :	<i>Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure</i>
Précision absolue :	<i>Le mètre</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Borne inférieure de l'ensemble de valeurs :	<i>- 10 000 000</i>
Borne supérieure de l'ensemble de valeurs :	<i>10 000 000</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>



Définition :

La coordonnée Y du point de prélèvement est la coordonnée Y dans la projection indiquée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE.

Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), celle-ci est en Lambert 93 pour tous les points de prélèvement dans le milieu situés sur le territoire métropolitain et corse. Elle est exprimée avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage de 6 000 000 à 7 100 000.

Pour les autres points de prélèvement situés en dehors de la France métropolitaine, cet attribut contient la coordonnée Y de la projection U.T.M. précisée dans l'attribut "Type de projection" de la STATION DE MESURE. Il est également exprimé avec la précision maximale du mètre et varie dans une plage allant de - 10 000 000 (pour le pôle Sud) à + 10 000 000 (pour le pôle Nord).

Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle a une précision au moins égale au 50.000ème en cohérence avec le référentiel BD-Carthage.

Lorsque le point de prélèvement s'étend sur une portion de cours d'eau, la coordonnée Y du point de prélèvement est celle de sa limite la plus en aval.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Date d'arrêt d'activité de la station de mesure

Nom de la balise XML : *<sa_stq:DateArretActiviteStationMesureEauxSurface>*

Code : *STQ.23.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date d'arrêt d'activité de la station de mesure est la date à laquelle cessent les opérations de prélèvement sur la station de mesure qui ne remplit plus ses fonctions à cause d'événements intervenus sur le réseau hydrographique ; ou bien la date à laquelle le ou les organismes producteurs de données sur la station cessent d'effectuer des prélèvements pour diverses raisons : financières ou autre.

Cette date, donnée au jour près, coïncide généralement avec la fin de l'année calendaire.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

Date de création de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:DateCreationIntervenant>*

Code : *INT.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :



La date de création de l'intervenant est une date exprimée au jour près, à laquelle un intervenant a été enregistré par le SANDRE, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des intervenants (cf. statut de l'intervenant).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

L'affectation d'une date de création à un intervenant relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création de la fraction analysée

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateCreationFractionAnalysee>*

Code : *FAN.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, à laquelle une fraction analysée a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des fractions analysées (cf. statut de la fraction analysée).

L'affectation d'une date de création à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateCreationMethode>*

Code : *MET.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle une méthode de la qualité des eaux a été enregistrée, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des méthodes (cf. statut de la méthode).

L'affectation d'une date de création à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création de la station de mesure

Nom de la balise XML : *<sa_stq:DateCreationStationMesureEauxSurface>*

Code : *STQ.22.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*
Précision absolue : *Le jour*



Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création de la station de mesure est la date à laquelle est mise en place la station de mesure.

Cette date, donnée au jour près, coïncide généralement avec le début de l'année calendaire.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

Date de création du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateCreationParametre>*

Code : *PAR.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de création du paramètre est la date exprimée au jour près, à laquelle un paramètre de la qualité des eaux a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des paramètres (cf. statut du paramètre).

L'affectation d'une date de création à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de création du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateCreationSupport>*

Code : *SUP.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Date exprimée au jour près, à laquelle un support a été enregistré, avec le statut de "code provisoire", dans la liste nationale des supports (cf. statut du support).

L'affectation d'une date de création à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de l'analyse physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML : *<sa_alq:DateAna>*

Code : *ALQ.10.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :



Format : *Date*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de l'analyse physico-chimique est la date donnée au jour près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:DateMajIntervenant>*

Code : *INT.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de l'intervenant.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

La liste des intervenants est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateMajFractionAnalysee>*

Code : *FAN.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de la fraction analysée est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la fraction analysée.

La liste des fractions analysées est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Date de la dernière mise-à-jour de la méthode



Nom de la balise XML : *<sa_par:DateMajMethode>*
Code : *MET.6.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*
Caractéristiques :
Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour de la méthode est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description de la méthode.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de la dernière mise-à-jour du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateMajParametre>*
Code : *PAR.6.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*
Caractéristiques :
Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du paramètre est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du paramètre.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Date de la dernière mise-à-jour du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:DateMajSupport>*
Code : *SUP.6.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*
Caractéristiques :
Format : *Date*
Responsable : *SANDRE*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la dernière mise-à-jour du support est la date exprimée au jour près, de la dernière mise-à-jour validée des informations portées sur la fiche de description du support.

L'affectation de la date de la dernière mise-à-jour à un support relève de la responsabilité du SANDRE.



Date de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML : *<sa_alq:DateFinOperationPrel>*
Code : *OPP.5.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Date*
Responsable : *Producteurs de données*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique est la date, exprimée au jour près, à laquelle prend fin une opération de prélèvement sur une station de mesure, c'est à dire, au moment où l'équipe de prélèvement quitte les lieux de la station.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Date de la fin du prélèvement d'échantillons

Nom de la balise XML : *<sa_alq:DateFinPrel>*
Code : *PRL.10.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS*
Caractéristiques :
Format : *Date*
Responsable : *Organisme chargé du prélèvement*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de la fin du prélèvement physico-chimique n'est renseignée que pour les prélèvements qui s'étendent sur une période (centrifugation de l'eau brute dans le but d'obtenir des matières en suspension), auquel cas, elle correspond à la date à laquelle s'achève le prélèvement. La date est fournie au jour près.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques

Nom de la balise XML : *<sa_alq:DateParEnv>*
Code : *CEP.2.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES*



Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'échantillons est la date au jour près à laquelle a débuté la mesure de la condition environnementale.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisée la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'échantillons.

Date de mise en service du point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa_stq:DateMiseServicePointEauxSurf>*

Code : *STM.6.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise en service du point de prélèvement est la date donnée au jour près, à laquelle le point de prélèvement a été créé.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Date de mise hors service du point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa_stq:DateMiseHorServicePointEauxSurf>*

Code : *STM.7.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*

Caractéristiques :

Format : *Date*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise hors service du point de prélèvement est la date donnée au jour près, à laquelle le point de prélèvement n'a plus été utilisé. Cette date correspond à la date d'arrêt d'activité de la station, ou bien à la date à laquelle le point ne remplit plus ses fonctions à cause d'événements intervenus sur le tronçon du cours d'eau où se situe la station de mesure.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée



Date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure

Nom de la balise XML : *<sa_stq:DateMAJInfosStationMesureEauxSurface>*
Code : *STQ.24.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*
Caractéristiques :
Format : *Date*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

La date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure est la date, donnée au jour près, à laquelle a eu lieu la dernière mise-à-jour des informations qui décrivent la station de mesure.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

Date de réception de l'échantillon

Nom de la balise XML : *<sa_alq:DateReceptionEchant>*
Code : *CHT.22.1*
Nom de l'Objet/Lien : *ECHANTILLON PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Date*

Définition :

Date, au jour près, à laquelle l'échantillon est pris en charge par le laboratoire chargé d'y effectuer des analyses.

Date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML : *<sa_alq:DateDebutOperationPrel>*
Code : *OPP.3.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Date*
Responsable : *Producteurs de données*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique est la date à laquelle débute une opération de prélèvement, c'est-à-dire, la date au jour près à laquelle l'équipe de prélèvement arrive sur les lieux.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.



Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Date du début du prélèvement d'échantillons

Nom de la balise XML : *<sa_alq:DatePrel>*
Code : *PRL.8.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS*
Caractéristiques :
Format : *Date*
Responsable : *Organisme chargé du prélèvement*
Précision absolue : *Le jour*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

Si le prélèvement physico-chimique s'étend sur une période de temps importante (centrifugation de l'eau brute dans le but d'obtenir des matières en suspension), la date du début du prélèvement physico-chimique est la date à laquelle commence le prélèvement. Sinon, pour les prélèvements ponctuels, cet attribut est la date effective du prélèvement. La date est donnée au jour près.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Définition du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:DfParametre>*
Code : *PAR.10.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*
Caractéristiques :
Format : *Texte*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

La définition du paramètre est un énoncé qui doit permettre une bonne compréhension ainsi qu'une identification non ambiguë du paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Département / pays de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:DepIntervenant>*
Code : *INT.14.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :



Format : *Caractère*
 Longueur : *50*
 Responsable : *SANDRE*

Définition :

Pour chaque intervenant, il est précisé le numéro de département ou le code alphanumérique du pays où il est localisé défini par la norme ISO 3166 de 1993 (NF 23 166 de mars 1994).

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Difficulté de prélèvement d'échantillons

Nom de la balise XML : *<sa_alq:DifficultePrel>*
 Code : *PRL.12.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *2*
 Responsable : *Organisme chargé du prélèvement*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Partant du principe qu'il est préférable d'avoir un résultat douteux à aucune information, la ou les difficulté(s) de prélèvement physico-chimique peuvent être utilisées par le préleveur qui veut renseigner la qualité du prélèvement en signalant des problèmes éventuels. Suivant les situations (cours d'eau à sec, à l'étiage ou en crue, etc...), l'organisme qui réalise le prélèvement peut rencontrer des difficultés ou une impossibilité de prélever qu'il signalera en indiquant "1" dans cet attribut et dont il consignera les détails dans l'attribut "Commentaires sur le prélèvement physico-chimique". Si aucune difficulté n'a été rencontrée, cet attribut comportera un "2". Le code "0" sera utilisé si les conditions du prélèvement sont inconnues.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Difficultés inconnues
1	Oui	Oui (Présence de difficultés)
2	Non	Non (Absence de difficultés)

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Difficulté(s) d'analyse physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML : *<sa_alq:DifficulteAna>*
 Code : *ALQ.15.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Producteur de données*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Cet attribut prend une des valeurs suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Difficultés inconnues	Difficultés inconnues
1	Oui	Oui (Présence de difficultés)
2	Non	Non (Absence de difficultés)

Difficultés inconnues :

Aucune information n'est disponible sur les difficultés éventuellement rencontrées lors de la réalisation des analyses.

Non (Absence de difficultés) :

Le laboratoire n'a rencontré aucune difficulté dans la réalisation des analyses qui auraient pu détériorer voire empêcher la publication des résultats.

Oui (Présence de difficultés) :

Le laboratoire a rencontré des difficultés dans la réalisation des analyses qui peuvent détériorer voire empêcher la publication des résultats (flacon qui se casse, qualité douteuse de l'échantillon...).

Partant du principe qu'il est préférable d'avoir un résultat douteux à aucune information, cet attribut peut être utilisé par l'organisme qui effectue l'analyse et qui souhaite renseigner la qualité du résultat de l'analyse en signalant la présence de problèmes pendant l'analyse. En effet, suivant les situations (qualité douteuse de l'échantillon, contamination du laboratoire, etc...) l'organisme qui réalise l'analyse peut rencontrer des difficultés qu'il signalera en indiquant "1" dans cet attribut et dont il consignera les détails dans l'attribut "Commentaires sur l'analyse physico-chimique".

Si aucune difficulté n'a été rencontrée, cet attribut comportera un "2". Le code "0" sera utilisé si les conditions de l'analyse sont inconnues.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Domaine(s) d'activité de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:ActivitesIntervenant>*

Code : *INT.17.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *250*
 Responsable : *SANDRE*

Définition :

Liste indicative et non exhaustive des différentes compétences de l'intervenant.

Quand l'intervenant possède plusieurs domaines d'activité, leur libellé sera séparé par une virgule.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement d'un intervenant auprès du SANDRE dans le cas d'absence du code SIRET, information qui peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive de l'intervenant.

Durée du réseau de données

Nom de la balise XML : *<sa_dc:DureeRdd>*
 Code : *RSX.5.2003-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *RESEAU DE MESURE*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*

Définition :

La durée du réseau de mesure permet de classer les deux principaux types de réseaux de mesure dans le domaine de l'eau. La liste de valeurs possibles administrée par le SANDRE est la suivante :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Inconnu
1	Pérenne	Réseau pérenne
2	Temporaire	Réseau temporaire

Réseau pérenne :

La durée d'un réseau pérenne n'est pas déterminée.

Réseau temporaire :

Les réseaux temporaires ont une durée déterminée (ils correspondent généralement à des réseaux mis en place dans le cadre d'études).

Ces deux types de réseaux répondent à des critères de périodicité et de durée minimale au regard du cycle du phénomène observée.

Finalité de la station

Nom de la balise XML : *<sa_stq:FinaliteStationMesureEauxSurface>*
 Code : *STQ.4.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *70*
 Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

La finalité de la station constitue le but pour lequel la station de mesure a été créée. C'est un champ de 70 caractères qui peut prendre une des valeurs suivantes :

- Référence
- Evaluation,
- Bilan,
- Impact d'un rejet industriel
- Impact d'un rejet domestique
- Impact d'un rejet élevage
- Impact d'un rejet Autre
- Suivi d'aptitude d'un usage AEP
- Suivi d'aptitude d'un usage Aquaculture
- Suivi d'aptitude d'un usage Baignade
- Suivi d'aptitude d'un usage Autre
- autre (à préciser...).



Les finalités d'une station de mesure ne sont pas systématiquement identiques à celles du ou des réseaux de mesure auxquels elle se rattache.

La finalité d'une station peut évoluer dans le temps en intégrant de nouveaux besoins.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Heure de l'analyse physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML : *<sa_alq:HeureAna>*
Code : *ALQ.11.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Heure*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *La minute*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

L'heure de l'analyse physico-chimique est l'heure indiquée à la minute près à laquelle a débuté l'analyse ; ceci afin de savoir si le temps écoulé entre le prélèvement et l'analyse reste dans des normes acceptables pour que le résultat de l'analyse soit significatif.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Heure de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML : *<sa_alq:HeureFinOperationPrel>*
Code : *OPP.6.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Heure*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *La minute*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

L'heure de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique est l'heure à laquelle prend fin une opération de prélèvement sur une station de mesure, c'est à dire, au moment où l'équipe de prélèvement quitte les lieux de la station.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Heure de la fin du prélèvement d'échantillons

Nom de la balise XML : *<sa_alq:HeureFinPrel>*
Code : *PRL.11.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS*
Caractéristiques :
Format : *Heure*
Responsable : *Organisme chargé du prélèvement*
Précision absolue : *La minute*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

L'heure de la fin du prélèvement physico-chimique n'est renseignée que pour les prélèvements qui s'étendent sur une période de temps (centrifugation de l'eau brute dans le but d'obtenir des matières en suspension), auquel cas, elle correspond à l'heure à laquelle s'achève le prélèvement. L'heure est indiquée à la minute près.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques

Nom de la balise XML : *<sa_alq:HeureParEnv>*
Code : *CEP.3.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES*
Caractéristiques :
Format : *Heure*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *La minute*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

L'heure de la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'échantillons est l'heure à laquelle a débuté la mesure.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisée la mesure de la condition environnementale des prélèvements d'échantillons.

Heure de réception de l'échantillon

Nom de la balise XML : *<sa_alq:HeureReceptionEchant>*
Code : *CHT.23.1*
Nom de l'Objet/Lien : *ECHANTILLON PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :

Format : *Heure*

Définition :

Heure à laquelle l'échantillon est pris en charge par le laboratoire pour y effectuer des analyses.

Heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML : *<sa_alq:HeureDebutOperationPrel>*

Code : *OPP.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Heure*
Responsable : *Producteur de données*
Précision absolue : *La minute*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

L'heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique est l'heure à laquelle débute une opération de prélèvement, c'est à dire, l'heure à laquelle l'équipe de prélèvement arrive sur les lieux.

L'heure est donnée arrondie à la minute la plus proche.

Une opération de prélèvement n'a lieu que sur une station et il n'y a qu'une opération de prélèvement sur une station de mesure à un instant donné.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Heure du début du prélèvement d'échantillons

Nom de la balise XML : *<sa_alq:HeurePrel>*

Code : *PRL.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS*

Caractéristiques :

Format : *Heure*
Responsable : *Organisme chargé du prélèvement*
Précision absolue : *La minute*
Type de précision absolue : *Maximale*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

L'heure du début du prélèvement physico-chimique indique :

- l'heure à laquelle débute le prélèvement s'il s'étend sur une période de temps (centrifugation de l'eau brute dans le but d'obtenir des matières en suspension),

- ou l'heure effective du prélèvement si celui-ci est ponctuel.

L'heure de prélèvement est indiquée à la minute près.



Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Incertitude analytique

Nom de la balise XML : *<sa_alq:IncertAna>*
Code : *ALY.33.1*
Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*

Définition :

L'incertitude analytique est une information en pourcentage indiquant la précision à laquelle le résultat est connu. L'ensemble des erreurs de la chaîne de production est 'cumulée' pour estimer cette incertitude. (exemple: pour une incertitude de 15%, la valeur échangée sera 15)
(L'expression de ce résultat ne peut pas s'identifier de manière uniforme, elle varie selon le paramètre analysé. Par exemple : 15% sur une DCO correspond à une grande incertitude comparativement à 15% sur une DBO5 qui quant à elle, s'avère être une valeur normale)

Libellé court du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:LbCourtParametre>*
Code : *PAR.8.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Libellé long de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:LbLongMethode>*
Code : *MET.10.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *25*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom de la méthode qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé long, nom de la méthode sur 25 caractères.

Il existe pour les paramètres un libellé long sur 25 caractères et un libellé court sur 10 caractères. Pour la méthode, une seule réduction de la longueur a été jugée nécessaire (et possible) à laquelle on a conservé le nom de libellé par souci d'harmonisation.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

Libellé long du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:LbLongParametre>*

Code : *PAR.9.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *25*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Les contraintes des interfaces informatiques (écran, imprimantes...) ne permettent pas toujours l'emploi du nom du paramètre qui s'avère parfois trop long. Un nom condensé est alors nécessaire : le libellé court, nom du paramètre sur 10 caractères, et le libellé long : nom du paramètre sur 25 caractères.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Libellé national de la station de mesure

Nom de la balise XML : *<sa_stq:LbStationMesureEauxSurface>*

Code : *STQ.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *60*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

Le libellé national, qui est un champ de 60 caractères, a pour vocation de servir de titre ou de nom à une station de mesure. Elle vient en complément des noms qui existent déjà mais qui n'ont fait l'objet d'aucune normalisation (attribut "Nom de la station de mesure").

Principe de rédaction de la localisation globale :

Nom du cours d'eau (avec l'article) + Emplacement

Tous les noms propres seront en minuscules avec leur initiale en majuscule. Le nom du cours d'eau sera celui au droit de la station. Les emplacements sont constitués de deux parties : une référence avec des mots de liaison.

Les références sont :

- un nom de commune ;
- un nom d'affluent ;
- un nom de bassin versant ;

- ou un nom d'ouvrage ;
- et les mots de liaison sont constitués de :
 - à ;
 - entre ;
 - à l'amont ;
 - à l'aval ;
 - avant/après sa confluence avec ;
 - avant/après la confluence de ;
 - à l'exutoire ;
 - etc.

Exemple :

- La Vilaine à Guipry ;
- La Loire entre Le Puy et Grangent ;
- La Loire à l'amont d'Orléans ;
- La Loire à l'aval de Blois ;
- La Creuse avant sa confluence.

Cet attribut était anciennement nommé "Localisation globale de la station de mesure".

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

Lieu-dit où réside l'intervenant

Nom de la balise XML :	<i><sa_int:LieuIntervenant></i>
Code :	<i>INT.12.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>INTERVENANT</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>35</i>
Responsable :	<i>Utilisateur de la liste des intervenants</i>

Définition :

Le lieu-dit où réside l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Limite de détection

Nom de la balise XML :	<i><sa_alq:LDAna></i>
Code :	<i>ALY.27.1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Numérique</i>

Définition :

La limite de détection correspond à la plus petite valeur d'un paramètre à analyser sur un échantillon, pouvant être détectée et considérée comme différente de la valeur du blanc (avec une probabilité donnée), mais non nécessairement quantifiable (cf norme française XP T 90-210). Deux risques sont prises en compte :

- le risque alpha de considérer le paramètre présent dans l'échantillon alors que sa grandeur est nulle.
- le risque beta de considérer un paramètre absent alors que sa grandeur n'est pas nulle.

Limite de quantification



Nom de la balise XML : *<sa_alq:LQAna>*
Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*

Définition :

L'attribut 'limite de quantification' permet de renseigner la valeur correspondant au seuil de quantification, soit celle au dessous de laquelle le laboratoire n'est plus en mesure de déterminer avec exactitude la quantité du paramètre recherché. La limite de quantification est la plus petite valeur à partir de laquelle il existe un résultat de mesure avec une fidélité suffisante.

Limite de saturation

Nom de la balise XML : *<sa_alq:LSAna>*
Code : *ALY.29.1*
Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*

Définition :

La limite de saturation correspond à la valeur au dessus de laquelle le laboratoire n'est plus en mesure de déterminer avec exactitude la quantité du paramètre recherché.

Localisation précise de la station de mesure

Nom de la balise XML : *<sa_stq:LocPreciseStationMesureEauxSurface>*
Code : *STQ.6.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *80*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

La localisation fine, qui est un champ de 80 caractères, est destinée à permettre une localisation précise de la station tout en ne détaillant pas les sites de mesure qui sont décrits, le cas échéant, à l'aide des recommandations sur les lieux de prélèvement.

Principe de rédaction de la localisation précise :

Le nombre important de cas de figures ne permet pas d'arrêter des règles précises pour la rédaction de la localisation fine. C'est au gestionnaire de la station d'indiquer au mieux et de façon concise, l'endroit exact où se situe la station en fonction des repères existants sur le terrain. Il peut se servir des noms de route (RN xx; D yy, etc...), des ouvrages présents sur le cours d'eau (pont, barrage, etc...) ou sur les berges (moulins, bâtiments, etc...), ou bien encore de tout repère naturel (chutes, affluents, rochers...).

Exemple :

- Pont de Condat - aval de Limoges ;
- Station de pompage - amont de VICHY ;
- etc...



Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Mesure de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques

Nom de la balise XML : *<sa_alq:RsParEnv>*
Code : *CEP.8.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *15*
Responsable : *Producteur de données*
Précision relative : *5 chiffres significatifs*
Type de précision relative : *Maximale*
Unité de mesure : *L'unité du paramètre mesuré*
Nombre décimal : *Oui*
Valeurs négatives : *Oui*

Définition :

La mesure de la condition environnementale des prélèvements d'échantillons est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisée la mesure de la condition environnementale.

Mnémonique de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:MnIntervenant>*
Code : *INT.8.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le mnémonique de l'intervenant est un nom limité à 35 caractères pour une exploitation informatique. Si le nom ne peut être tronqué à 35 caractères, l'appellation complète sera remplacée par des sigles ou par des mots tronqués se terminant par un point sur la base des règles énoncées par la norme Z01-011.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

Mode d'obtention des coordonnées du point de prélèvement



Nom de la balise XML : *<sa_stq:ModeObtentionPointEauxSurf>*
 Code : *STM.12.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées du point de prélèvement.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Mode d'obtention inconnu
1	Relevées	Coordonnées relevées (précision le millimètre)
2	Mesurées	Coordonnées mesurées (précision le mètre)
3	Etablies	Coordonnées établies (précision le décamètre)
4	Estimées	Coordonnées estimées (précision le kilomètre)

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Mode d'obtention des coordonnées du point caractéristique de la station de mesure

Nom de la balise XML : *<sa_stq:ModeObtentionCoordStationMesureEauxSurface>*
 Code : *STQ.27.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le mode d'obtention définit, à l'aide des codes ci-dessous administrés par le SANDRE, les modalités d'acquisition des coordonnées du point caractéristique de la station de mesure.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnu	Mode d'obtention inconnu
1	Relevées	Coordonnées relevées (précision le millimètre)
2	Mesurées	Coordonnées mesurées (précision le mètre)
3	Etablies	Coordonnées établies (précision le décamètre)
4	Estimées	Coordonnées estimées (précision le kilomètre)

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

Nature de la station de mesure

Nom de la balise XML : *<sa_stq:NatureStationMesureEauxSurface>*
 Code : *STQ.28.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La nature de la station de mesure permet d'indiquer à l'aide de l'un des codes suivants administrés par le SANDRE si la station de mesure est manuelle ou obligatoire.

Code	Mnémonique	Libellé
0	Inconnue	Nature de la station inconnue
A	Automatique	Station de mesure Automatique
M	Manuelle	Station de mesure Manuelle

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:ImmoIntervenant>*
 Code : *INT.10.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *35*
 Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Définition :

Le nom de l'ensemble immobilier de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Nom de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:NomIntervenant>*
 Code : *INT.3.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
 Caractéristiques :



Format : *Caractère*
Longueur : *115*
Responsable : *Utilisateur/SANDRE*

Définition :

Le nom de l'intervenant est son appellation courante ou sa dénomination sociale intégrale. Les sigles sont à éviter au profit d'une rédaction complète.

Cette information est fournie par le système d'identifiant défini par l'attribut 'Origine du code de l'intervenant'.

Nom de la fraction analysée

Nom de la balise XML : *<sa_par:LbFractionAnalysee>*
Code : *FAN.3.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *50*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom de la fraction analysée est un mot ou un groupe de mots composant l'appellation de la fraction analysée.

Le nom de la fraction analysée est proposé par le ou les organismes qui demandent au SANDRE d'introduire une nouvelle fraction analysée dans la liste qu'il administre et dont il a la responsabilité (cf. procédure de création d'un code SANDRE).

Nom de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:NomMethode>*
Code : *MET.3.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *255*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom de la méthode est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination de chacune des méthodes recensées dans la liste administrée par le SANDRE. Le nom de la méthode est soit le titre de la norme complété de sa référence, dans laquelle figure la méthode, soit le principe de la méthode si elle n'est pas normalisée.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

Nom de la station de mesure

Nom de la balise XML : *<sa_stq:NomStationMesureEauxSurface>*
Code : *STQ.3.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*



Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *80*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

Le nom de la station de mesure est permet de stocker un libellé libre de la station de mesure, généralement celui employé par le producteur local de données. Il est retenu que le libellé national de la station de mesure est géré par l'attribut " Libellé national de la station de mesure " avec des règles de rédaction définies. Le nom de la station de mesure est réservé à gérer les anciens noms ou noms d'usages de la station de mesure.

Exemple : - Station 1 du pont St Martin,...[...] "

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

Nom du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:NomParametre>*

Code : *PAR.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *255*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom du paramètre est un mot ou ensemble de mots composant la dénomination du paramètre qui doit être la plus explicite possible. Les sigles seront à éviter au profit d'une rédaction complète.

La rédaction du nom des paramètres chimiques devra intégrer au mieux la nomenclature ISO des substances chimiques.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Nom du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:LbSupport>*

Code : *SUP.3.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *40*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom du support est un mot ou groupe de mots constituant l'appellation du support, composant du milieu sur lequel porte l'investigation.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.



La liste des supports est administrée par le SANDRE qui en a la responsabilité.

Nom international de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:NomInternationalIntervenant>*
Code : *INT.19.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *115*
Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*
Accentué : *Non*

Définition :

Le nom international de l'intervenant est le libellé anglais de l'intervenant. Cette information est optionnelle et permet une utilisation de la liste des intervenants dans d'autres pays.

Nom international de la fraction analysée (Anglais)

Nom de la balise XML : *<sa_par:NomIntFractionAnalysee>*
Code : *FAN.11.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*

Nom international de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:NomIntMethode>*
Code : *MET.11.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *255*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom international de la méthode est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour la méthode. Il s'agit généralement du nom anglais de la méthode.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de méthode auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des méthodes. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive des méthodes.

Nom international du paramètre



Nom de la balise XML : *<sa_par:NomIntParametre>*
Code : *PAR.13.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *255*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le nom international du paramètre est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour le paramètre. Il s'agit généralement du nom anglais du paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Nom international du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:NomIntSupport>*
Code : *SUP.9.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *255*

Définition :

Le nom international du support est une information précisant le libellé utilisé de manière internationale pour le support. Il s'agit généralement du nom anglais du support.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de support auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des supports. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du support.

Objet principal du point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa_stq:ObjetPointEauxSurf>*
Code : *STM.4.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *80*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

L'objet principal du point de prélèvement décrit, sous forme textuelle, les finalités du point, qui indiquent par exemple, le ou les supports que l'on peut y prélever :

- eau,
- sédiments,
- invertébrés benthiques...

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Origine du code de l'intervenant

Code : *INT.21.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *1*

Responsable : *Utilisateur de la liste des intervenants*

Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

L'origine du code de l'intervenant est un code qui définit à l'aide de la nomenclature ci-dessous administrée par le SANDRE, le système d'identifiant dont est issu le code de l'intervenant.

Code	Mnémonique	Libellé
1	Codification SIRET	Codification SIRET
2	Codification SANDRE	Codification SANDRE

Codification SANDRE :

Le code SANDRE de l'intervenant est un numéro d'enregistrement attribué par le SANDRE qui prend une valeur numérique entière comprise entre 0 et 99.999.999.999.999.999.

Codification SIRET :

Le code SIRET est la nomenclature de l'INSEE qui identifie chaque établissement d'une entreprise par un numéro à quatorze chiffres composé, dans l'ordre :

- des neuf chiffres du numéro SIREN de l'entreprise;
- de cinq chiffres complémentaires propres à l'établissement identifié, également appelé NIC (Numéro Interne de Classement).

Le dernier chiffre du numéro SIREN et du code SIRET sont une clé de contrôle.

Ce numéro est rattaché au lieu d'exercice de l'activité. Il en résulte que le changement d'adresse du lieu d'activité entraîne un changement de numéro de l'établissement concerné, sans que soient modifiés les neuf premiers chiffres puisque l'entreprise est toujours la même.

Un numéro SIRET supprimé n'est jamais réutilisé.

Le numéro SIREN est le numéro unique d'identification des entreprises prévu par l'article de la loi du 11 février 1994. Il entre dans la composition du numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et du numéro d'opérateur du commerce intra communautaire. Ces derniers doivent figurer, en tant que de besoin, sur les papiers à en-tête.

Lorsque l'entreprise est une personne morale (association, société, GIE, etc.) ce numéro est attaché à l'entreprise et reste identique tant que celle-ci existe, même si son activité change, si son siège social, sa raison sociale, le montant de son capital change ou si sa forme juridique est modifiée sans rupture de la personnalité. Le numéro est supprimé en cas de dissolution.

Lorsque l'entreprise est une personne physique (entreprise individuelle, profession libérale, etc.), le numéro SIREN est rattaché à la personne physique qui conservera son numéro à vie, quelle que soit son activité.

Le numéro SIREN supprimé n'est jamais réutilisé.

Le code SIRET de l'intervenant est le dernier en date qui lui a été attribué.

Paramètre calculé

Nom de la balise XML : *<sa_par:ParametreCalcule>*

Code : *PAR.14.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *SANDRE*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Un paramètre est calculé lorsque son élaboration est issue d'un calcul à partir d'un ou plusieurs paramètres élémentaires.

Les valeurs possibles sont les suivantes :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Elementaire	Paramètre élémentaire
1	Calculé	Paramètre calculé

Paramètre calculé :

Un paramètre est calculé lorsque son élaboration est issue d'un calcul à partir d'un ou plusieurs paramètres élémentaires.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres.

Pk du point caractéristique sur le tronçon de l'entité hydrographique principale

Nom de la balise XML : *<sa_stq:PkPointTronconEntiteHydroPrincipale>*

Code : *STQ.20.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*

Caractéristiques :

Format : *Numérique*
 Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*
 Unité de mesure : *Le kilomètre*
 Précision absolue : *Le décamètre*
 Type de précision absolue : *Maximale*
 Nombre décimal : *Oui*

Définition :

La localisation de la station sur le tronçon hydrographique est obtenue à partir du point kilométrique (pk) qui est l'abscisse curviligne de la station le long d'une entité hydrographique, mesurée sur la base de sa géométrie dans la BD Carthage et exprimée en kilomètres avec la précision du décamètre.

Si une station de mesure est placée sur un tronçon physique d'un cours d'eau commun à plusieurs entités hydrographiques, elle possède alors plusieurs pk (exemple de la Meuse et du Canal de l'Est). Parmi les entités hydrographiques, une seule est désignée comme principale par rapport à laquelle est établi le pk du point caractéristique. Les autres entités hydrographiques sont qualifiées de secondaires et servent de base au calcul aux pk du point caractéristique sur les tronçons des entités secondaires.

L'attribution d'un pk relève de la responsabilité des Agences de l'Eau.



Premier mois de l'année d'étiage de la station

Nom de la balise XML : *<sa_stq:PremierMoisAnneeEtiage>*
Code : *STQ.19.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*
Précision absolue : *Le mois*
Type de précision absolue : *Maximale*

Définition :

Le premier mois de l'année d'étiage est le numéro dans l'année civile du premier mois de la période utilisée pour les études statistiques sur les basses eaux.

En effet, en hydrologie, l'étude statistique des minima (comme celle des maxima) s'effectue généralement à partir d'un échantillon comportant une valeur par période de 12 mois. Les limites de cette période doivent être choisies de telle sorte que le minimum s'écarte le plus de ces limites. De cette façon, les valeurs "annuelles" successives sont aussi indépendantes que possible.

Pour l'étude des basses eaux, on utilise habituellement l'année civile comme période de référence. Cette coupure, généralement satisfaisante, ne convient ni aux cours d'eau d'altitude (pour lesquels les basses eaux correspondent aux basses températures) ni à certains cours d'eau de régime pluvial (pour lesquels la reconstitution des réserves en eau du sol peut se prolonger au delà du 1^{er} janvier). Dans ces cas de figure, il est souhaitable de prendre comme premier mois de la période de calcul le mois du débit mensuel maximal moyen.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

Profondeur recommandée pour les prélèvements faits sur le point de prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa_stq:ProfondeurRecommandePrlyt>*
Code : *STM.10.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*
Caractéristiques :
Format : *Numérique*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*
Unité de mesure : *Le mètre*
Précision absolue : *Le centimètre*
Type de précision absolue : *Maximale*
Nombre décimal : *Oui*

Définition :

La profondeur recommandée pour le point de prélèvement est la distance perpendiculaire au miroir, à laquelle se situe la zone où il est recommandé d'effectuer le prélèvement dans la mesure du possible. Cette distance est positive, exprimée en mètres avec la précision du centimètre et peut dépasser la dizaine de mètres.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Qualification de l'acquisition de la condition environnementale des prélèvements physico-chimiques et biologiques

Nom de la balise XML : *<sa_alq:QualParEnv>*
Code : *CEP.14.2002-1*



Nom de l'Objet/Lien : *CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Producteur de données*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La conformité de l'acquisition du résultat indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de conformité au cahier des charges attribué à l'analyse par le producteur de données.

Cette action du producteur intègre la confirmation du résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée.

Code	Mnémonique	Libellé
0	non définissable	Qualification non définissable
1	Correcte	Correcte
2	Incorrecte	Incorrecte
3	Incertaine	Incertaine
4	Non qualifié	Non qualifié

Correcte :

Une valeur est déclarée « Correcte » lorsque elle est estimée valide au stade de validation indiquée dans l'information « statut de la donnée » et vis-à-vis de la finalité recherchée.

Incertaine :

Une valeur sera déclarée « Incertaine » si la validité de la donnée reste « douteuse » au stade de validation indiquée dans l'information « statut de la donnée ».

Dans la mesure du possible, la qualification « Douteuse » doit être une étape transitoire de la validation de la donnée et doit être réservé à des avancements intermédiaires de la validation.

Incorrecte :

Une valeur est déclarée « Incorrecte » lorsque elle est estimée erronée au stade de validation indiquée dans l'information « statut de la donnée » et vis-à-vis de la finalité recherchée.

Non qualifié :

Etat initial de la mesure qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de sa validation.

Qualification non définissable :

Une valeur sera non définissable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires évaluer la conformité de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Qualification de l'acquisition du résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML : *<sa_alq:QualAna>*

Code : *ALQ.18.2002-1*



Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *1*
 Responsable : *Producteur de données*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

La conformité de l'acquisition du résultat indique à l'aide de l'un des codes de la nomenclature suivante administrée par le SANDRE, le niveau de conformité au cahier des charges attribué à l'analyse par le producteur de données.

Cette action du producteur intègre la confirmation du résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée.

Code	Mnémonique	Libellé
0	non définissable	Qualification non définissable
1	Correcte	Correcte
2	Incorrecte	Incorrecte
3	Incertaine	Incertaine
4	Non qualifié	Non qualifié

Correcte :

Une valeur est déclarée « Correcte » lorsque elle est estimée valide au stade de validation indiquée dans l'information « statut de la donnée » et vis-à-vis de la finalité recherchée.

Incertaine :

Une valeur sera déclarée « Incertaine » si la validité de la donnée reste « douteuse » au stade de validation indiquée dans l'information « statut de la donnée ».

Dans la mesure du possible, la qualification « Douteuse » doit être une étape transitoire de la validation de la donnée et doit être réservé à des avancements intermédiaires de la validation.

Incorrecte :

Une valeur est déclarée « Incorrecte » lorsque elle est estimée erronée au stade de validation indiquée dans l'information « statut de la donnée » et vis-à-vis de la finalité recherchée.

Non qualifié :

Etat initial de la mesure qui n'a encore subi aucun audit ou interprétation du producteur de données en vue de sa validation.

Qualification non définissable :

Une valeur sera non définissable lorsque le producteur est dans l'impossibilité d'obtenir les informations nécessaires évaluer la conformité de la donnée. Il s'agit par exemple de données historiques récupérées des archives dont on a perdu toute information sur la façon dont elles ont été produites.

Les informations relatives aux résultats d'analyse sont fournies par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquées sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Recommandations sur le lieu de prélèvement

Nom de la balise XML : *<sa_stq:RecLieuPrelevement>*

Code : *STM.5.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *POINT DE PRELEVEMENT*



Caractéristiques :

Format : *Texte*
Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

Les recommandations sur le lieu de prélèvement rassemblent les directives qui définissent le lieu de prélèvement où devra être fait, dans la mesure du possible, l'ensemble des prélèvements.

Si les recommandations ne peuvent être suivies, le préleveur devra indiquer dans les commentaires sur le prélèvement, l'endroit où ce dernier a été effectué.

Ces informations sont administrées par les Agences de l'Eau et relèvent de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Référence de l'analyse physico-chimique et microbiologique chez le producteur

Nom de la balise XML : *<sa_alq:RefAnaProd>*
Code : *ALQ.2.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *10*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

La référence de l'analyse physico-chimique et biologique chez le producteur est la référence qu'affecte le producteur de données à l'analyse à des fins de gestion et de correspondance notamment pour la facturation des prestations.

Cette information est fournie sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Référence de l'échantillon chez le producteur

Nom de la balise XML : *<sa_alq:RefEchantillonCommanditaire>*
Code : *EPM.2.2002-1*
Nom de l'Objet/Lien : *ECHANTILLON PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*
Caractéristiques :
Format : *Caractère*
Longueur : *17*
Responsable : *Organisme ayant créé cet échantillon*
Autre caractéristique : *Clé primaire*

Définition :

La référence de l'échantillon chez le producteur est la référence qu'affecte le laboratoire à l'échantillon à des fins de gestion et de correspondance notamment pour la facturation des prestations.

L'identification complète de l'échantillon est la concaténation de la référence de l'échantillon et du code SIRET de l'organisme ayant créé l'échantillon.

Les informations sur l'échantillon sont sous la responsabilité de l'organisme ayant créé cet échantillon.

Référence du prélèvement d'échantillons

Nom de la balise XML :	<i><sa_alq:CdPrelevement></i>
Code :	<i>PRL.2.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>6</i>
Responsable :	<i>Organisme chargé du prélèvement</i>
Autre caractéristique :	<i>Clé alternative-1</i>

Définition :

La référence du prélèvement physico-chimique et biologique chez le producteur est la référence qu'affecte le producteur de données au prélèvement à des fins de gestion et de correspondance notamment pour la facturation des prestations.

Cette information est fournie par l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Références bibliographiques sur le paramètre

Nom de la balise XML :	<i><sa_par:ReferenceParametre></i>
Code :	<i>PAR.11.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>PARAMETRE</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Texte</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>

Définition :

Les références bibliographiques doivent mentionner les sources documentaires ou autres qui apportent un complément d'information sur le paramètre.

Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent une demande d'enregistrement de paramètre auprès du SANDRE qui a la responsabilité de la liste des paramètres. Cette information peut être complétée par les mises-à-jour successives de la fiche descriptive du paramètre.

Références de la méthode

Nom de la balise XML :	<i><sa_par:ReferenceMethode></i>
Code :	<i>MET.8.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>METHODE</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Texte</i>
Responsable :	<i>SANDRE</i>

Définition :

Les références de la méthode sont toutes les informations (code, références bibliographiques, ...) qui permettent au lecteur de retrouver un des documents qui décrit en détail la méthode.



Cette information est fournie par le ou les organismes qui déposent auprès du SANDRE une demande d'enregistrement d'une ou plusieurs nouvelles méthodes.

Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML :	<i><sa_alq:RsAna></i>
Code :	<i>ALQ.12.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>15</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Précision relative :	<i>5 chiffres significatifs</i>
Type de précision relative :	<i>Maximale</i>
Nombre décimal :	<i>Oui</i>
Valeurs négatives :	<i>Oui</i>
Unité de mesure :	<i>L'unité du paramètre mesuré</i>

Définition :

Le résultat de l'analyse physico-chimique est soit la valeur du résultat du paramètre quantitatif, soit le code de la valeur possible du paramètre qualitatif.

Le résultat du paramètre quantitatif est exprimé dans l'unité de mesure définie pour le paramètre mesuré avec 5 chiffres significatifs au maximum.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Rue de l'intervenant

Nom de la balise XML :	<i><sa_int:RueIntervenant></i>
Code :	<i>INT.11.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>INTERVENANT</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>35</i>
Responsable :	<i>Utilisateur de la liste des intervenants</i>

Définition :

La rue de l'intervenant est un complément d'information pour une adresse exacte de l'intervenant. Conforme à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, cet attribut n'est pas géré par les systèmes d'identifiant mais relève de la responsabilité des producteurs et des utilisateurs de données.

Schéma de localisation de la station de mesure

Nom de la balise XML :	<i><sa_stq:SchemaLocStationMesureEauxSurface></i>
Code :	<i>STQ.9.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE</i>
Caractéristiques :	

Format : *Objet Graphique*
 Responsable : *Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure*

Définition :

Le schéma de localisation est un plan simplifié de la station qui doit permettre au préleveur d'identifier et de retrouver les différents sites de mesure sur les lieux de la station.

Cette information facultative vient en complément des textes localisant les sites de mesure.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Statut de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:STINTERVENANT>*

Code : *INT.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
 Longueur : *20*
 Responsable : *SANDRE*
 Valeur(s) : *Code(s) SANDRE*

Définition :

Le statut de l'intervenant est uniquement utilisé lorsque le code de l'intervenant est affecté par le SANDRE

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE. Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.



Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

Statut de la condition environnementale

Nom de la balise XML :	<i><sa_alq:StatutParEn></i>
Code :	<i>CEP.17.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES</i>
Caractéristiques :	
Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>1</i>
Responsable :	<i>Producteur de données</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>

Définition :

La Pour la qualité, le statut de la donnée indique l'état d'avancement de la validation des données en eau superficielle selon la nomenclature suivante :

Le statut de l'analyse indique l'état d'avancement de la validation des données sur les plans d'eau selon la nomenclature ci-après. Cette information complète la qualification du résultat (correct, incorrect,...) afin de préciser à quelle étape de validation se trouve le résultat échangé :

Code	Mnémonique	Libellé
1	Donnée brute	Donnée brute
2	Niveau 1	Donnée contrôlée niveau 1 (données contrôlées)
3	Niveau 2	Donnée contrôlée niveau 2 (données validées)
4	Donnée interprétée	Donnée interprétée

Donnée brute :

Données issues du processus d'acquisition n'ayant subi aucun examen. Ex. : donnée directement issue de l'appareil de mesure

Donnée contrôlée niveau 1 (données contrôlées) :

Le producteur examine les résultats par rapport à la connaissance qu'il a sur la station et le point de prélèvement. Exemple : comparaison par rapport à des seuils min-max classiquement rencontrés sur le point, utilise un système expert qui compare les résultats entre eux.

Donnée contrôlée niveau 2 (données validées) :

Le producteur regarde et vérifie l'ensemble de la chaîne d'acquisition et la cohérence des données (par exemple : depuis le prélèvement, conditionnement, flaconnage, transport, mesure en laboratoire).

Donnée interprétée :

La valeur a été utilisée dans un rapport ou valorisée. Cette mise en perspective de l'information permet de consolider son niveau de validité et détecter les dernières erreurs. Par exemple : diagrammes binaires, comparaison facies, etc....



Cette information est fournie par l'organisme chargé du prélèvement, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisée la mesure de la condition environnementale.

Statut de la fraction analysée

Nom de la balise XML : *<sa_par:StFractionAnalysee>*
 Code : *FAN.4.2002-1*
 Nom de l'Objet/Lien : *FRACTION ANALYSEE*
 Caractéristiques :
 Format : *Caractère*
 Longueur : *20*
 Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut de la fraction analysée est affecté par le SANDRE et prend une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code de la fraction analysée.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle fraction analysée.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de la fraction analysée, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de la fraction.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne la fraction analysée existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle fraction analysée, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une fraction analysée relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut



PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE.

Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

Statut de la méthode

Nom de la balise XML : *<sa_par:StMethode>*

Code : *MET.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *METHODE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *20*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut de la méthode est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de l'enregistrement d'une méthode.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'une nouvelle méthode.

- Afin de permettre une utilisation immédiate de la méthode, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence de la méthode.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne la méthode existante correspondant à celle demandée. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouvelle méthode, celle-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à une méthode relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé



Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE. Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

Statut du paramètre

Nom de la balise XML : *<sa_par:StParametre>*

Code : *PAR.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *PARAMETRE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *20*
Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut du paramètre est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code paramètre.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouveau paramètre.

- Afin de permettre une utilisation immédiate du paramètre, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence du paramètre.



- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne le paramètre existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau paramètre, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un paramètre relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE. Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

Statut du résultat de l'analyse

Nom de la balise XML : *<sa_alq:StatutAna>*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *2*

Définition :



Pour la qualité, le statut de la donnée indique l'état d'avancement de la validation des données en eau superficielle selon la nomenclature suivante :

Le statut de l'analyse indique l'état d'avancement de la validation des données sur les plans d'eau selon la nomenclature ci-après. Cette information complète la qualification du résultat (correct, incorrect,...) afin de préciser à quelle étape de validation se trouve le résultat échangé :

Code	Mnémonique	Libellé
1	Donnée brute	Donnée brute
2	Niveau 1	Donnée contrôlée niveau 1 (données contrôlées)
3	Niveau 2	Donnée contrôlée niveau 2 (données validées)
4	Donnée interprétée	Donnée interprétée

Donnée brute :

Données issues du processus d'acquisition n'ayant subi aucun examen. Ex. : donnée directement issue de l'appareil de mesure

Donnée contrôlée niveau 1 (données contrôlées) :

Le producteur examine les résultats par rapport à la connaissance qu'il a sur la station et le point de prélèvement. Exemple : comparaison par rapport à des seuils min-max classiquement rencontrés sur le point, utilise un système expert qui compare les résultats entre eux.

Donnée contrôlée niveau 2 (données validées) :

Le producteur regarde et vérifie l'ensemble de la chaîne d'acquisition et la cohérence des données (par exemple : depuis le prélèvement, conditionnement, flaconnage, transport, mesure en laboratoire).

Donnée interprétée :

La valeur a été utilisée dans un rapport ou valorisée. Cette mise en perspective de l'information permet de consolider son niveau de validité et détecter les dernières erreurs. Par exemple : diagrammes binaires, comparaison facies, etc....

Statut du support

Nom de la balise XML : *<sa_par:StSupport>*

Code : *SUP.4.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *SUPPORT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*

Longueur : *20*

Responsable : *SANDRE*

Définition :

Le statut du support est affecté par le SANDRE et prend l'une des quatre valeurs suivantes :

- proposition ;
- provisoire ;
- validé ;
- code gelé.

Il résulte du mécanisme de création d'un code support.

Celui-ci s'effectue en deux étapes, déclenché par la demande d'un organisme pour l'enregistrement d'un nouveau support.



- Afin de permettre une utilisation immédiate du support, un numéro provisoire sera émis après qu'un contrôle sémantique ait montré la non existence du support.

- Puis, sur une base annuelle, toutes les demandes de création de nouveaux codes sont soumises à un comité d'experts qui statue sur la nécessité de chaque création. Si la création est acceptée, celle-ci est déclarée validée. Dans le cas inverse, le comité désigne le support existant correspondant à celui demandé. Le code provisoire attribué est alors gelé indéfiniment.

Lorsque le producteur de données utilise l'applicatif SANDRE pour saisir une proposition de nouveau support, celui-ci se voit affecter du statut "Proposition".

L'affectation d'un statut à un support relève de la responsabilité du SANDRE.

Code	Mnémonique	Libellé
Gelé	Gelé	Gelé
Proposition	Proposition	Proposition
Provisoire	Provisoire	Provisoire
Validé	Validé	Validé

Gelé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut GELE lorsqu'il a fait l'objet d'un travail de vérification de sa pertinence par un groupe d'experts du SANDRE, au regard des listes de références existantes. La conclusion de ce travail a mis en évidence une ou plusieurs erreurs pouvant être de nature variée (redondance d'informations, informations incomplètes, confusion) qui n'autorisent pas son usage au sein d'échanges de données. Une nomenclature ou une occurrence de listes nationales de statut gelé peut en outre évoluer à l'avenir vers un statut valide, toujours selon l'avis de groupes d'experts. Le statut GELE fait suite à un statut PROVISOIRE ou VALIDE.

Proposition :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROPOSITION lorsque celui-ci parvient à la cellule d'animation du SANDRE par l'intermédiaire d'une fiche de proposition envoyée par un partenaire d'échange qui souhaite le soumettre à une codification nationale. Une nomenclature ou un élément ayant un statut PROPOSITION n'a pas encore été vérifié par un groupe d'experts ni codifié par le SANDRE. Il ne DOIT pas faire l'objet d'échanges de données et ne DOIT pas posséder pas de code SANDRE.

Provisoire :

Une nomenclature ou un élément d'une liste nationale SANDRE possède un statut PROVISOIRE lorsqu'il a fait l'objet d'une proposition par un partenaire d'échange ou un groupe d'experts avant d'être adressé à la cellule d'animation du SANDRE laquelle lui a attribué un code provisoire pour faciliter les échanges de données qui s'y raccordent. Une nomenclature ou un élément en statut PROVISOIRE est en attente de validation par un groupe d'experts lequel jugera de la pertinence de celui-ci, conformément aux règles d'usage des listes de référence SANDRE. Il PEUT dès lors faire l'objet d'échanges de données. Cependant, la reconnaissance de l'usage de ce code au sein d'échange de données ne revête pas un caractère officiel pour le SANDRE, ne garantissant pas la pertinence et la cohérence des données échangées qui s'y rapportent.

Validé :

Une nomenclature ou un élément codifié d'une liste nationale SANDRE possède un statut VALIDE lorsqu'il a été jugé pertinent et cohérent aux yeux d'un groupe d'experts, garantissant ainsi son caractère valide. La nomenclature ou l'occurrence de listes nationales est bien reconnu officiellement par le SANDRE et PEUT désormais faire l'objet d'échanges de données.

Superficie du bassin versant réel

- Nom de la balise XML : *<sa_stq:SuperficieBassinVersantReel>*
- Code : *STQ.17.2002-1*
- Nom de l'Objet/Lien : *STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE*
- Caractéristiques :
 - Format : *Numérique*



Responsable :	<i>Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure</i>
Précision absolue :	<i>L'hectare</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Précision relative :	<i>Trois chiffres significatifs</i>
Type de précision relative :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>Le kilomètre carré</i>
Nombre décimal :	<i>Oui</i>

Définition :

Le bassin versant réel (ou hydrologique) d'un cours d'eau ou de tout autre entité hydrographique, est l'ensemble du territoire d'où provient l'eau écoulee par ce cours d'eau, qu'elle provienne de nappes souterraines ou d'un écoulement superficiel. Le bassin versant est exprimé pour un cours d'eau à une station donnée, en kilomètres carrés entiers avec 3 chiffres significatifs.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

Superficie du bassin versant topographique

Nom de la balise XML :	<i><sa_stq:SuperficieBassinVersantTopo></i>
Code :	<i>STQ.16.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE</i>
Caractéristiques :	

Format :	<i>Numérique</i>
Responsable :	<i>Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure</i>
Précision absolue :	<i>L'hectare</i>
Type de précision absolue :	<i>Maximale</i>
Précision relative :	<i>Trois chiffres significatifs</i>
Type de précision relative :	<i>Maximale</i>
Unité de mesure :	<i>Le kilomètre carré</i>
Nombre décimal :	<i>Oui</i>

Définition :

Le bassin versant topographique (ou hydrographique) est la superficie (exprimée en kilomètres carrés entiers avec 3 chiffres significatifs) de la zone d'alimentation d'un cours d'eau ou d'un lac délimitée par la ligne de partage des eaux.

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée.

Type de projection

Nom de la balise XML :	<i><sa_stq:ProjStationMesureEauxSurface></i>
Code :	<i>STQ.13.2002-1</i>
Nom de l'Objet/Lien :	<i>STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE</i>
Caractéristiques :	

Format :	<i>Caractère</i>
Longueur :	<i>2</i>
Responsable :	<i>Maître(s) d'ouvrage du ou des réseaux de mesure rattaché(s) à la station de mesure</i>
Valeur(s) :	<i>Code(s) SANDRE</i>

Définition :

Cet attribut est un code à deux positions qui indique la projection dans laquelle s'expriment les coordonnées de la station de mesure. Les coordonnées devront être déterminées sur une carte dont l'échelle est supérieure ou égale au 50 000e.



Selon la loi d'aménagement du territoire (Décret no 2000-1276 du 26 décembre 2000), toutes les coordonnées seront en Lambert 93, exceptées ceux situés en dehors du territoire métropolitain et corse.

La liste des codes possibles pour cet attribut est la suivante, totalement compatible avec la norme EDIGéO :

Code	Mnémonique	Libellé
0	Projection inconnue	Projection inconnue
1	Lambert I Nord	Lambert I Nord
2	Lambert II Centre	Lambert II Centre
3	Lambert III Sud	Lambert III Sud
4	Lambert IV Corse	Lambert IV Corse
5	Lambert II Etendu	Lambert II Etendu
6	Lambert I Carto	Lambert I Carto
7	Lambert II Carto	Lambert II Carto
8	Lambert III Carto	Lambert III Carto
9	Lambert IV Carto	Lambert IV Carto
10	ED50 UTM30	ED50 UTM30
11	ED50 UTM31	ED50 UTM31
12	ED50 UTM32	ED50 UTM32
13	WGS72 UTM30	WGS72 UTM30
14	WGS72 UTM31	WGS72 UTM31
15	WGS72 UTM31	WGS72 UTM32
16	WGS84 UTM30	WGS84 UTM30
17	WGS84 UTM31	WGS84 UTM31
18	WGS84 UTM32	WGS84 UTM32
19	Réunion Gauss Laborde	Réunion Gauss Laborde
20	Martinique Fort Desaix	Martinique Fort Desaix
21	Guadeloupe Saint-Anne	Guadeloupe Saint-Anne
22	Guyane CSG67UTM21	Guyane CSG67UTM21
23	Guyane CSG67UTM22	Guyane CSG67UTM22
24	Mayotte Combani	Mayotte Combani
25	Saint Pierre et Miquelon	Saint Pierre et Miquelon
26	Lambert 93	Lambert 93
27	NTFG	NTF Géographique - Greenwich
28	NTFP	NTF Géographique - Paris
29	ED50G	ED 50 géographique
30	WGS72G	WGS 72 géographique
31	WGS84G	WGS 84 géographique
32	Réunion géo. 1947	Réunion 1947 géographique
33	Guadeloupe St Anne géo	Guadeloupe St anne géographique
34	Guyane CSG67 géo..	Guyane CSG67 géographique
35	Mayotte Combani géo.	Mayotte Combani géographique
36	St Pierre et Miquelon géo	St Pierre et Miquelon 1950 géographique

Cette information est administrée par les Agences de l'Eau et relève de la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrages des réseaux de mesure ou utilisations auxquelles la station est rattachée

Unité de mesure de l'analyse physico-chimique et microbiologique

Nom de la balise XML : `<sa_alq:UniteMesure>`

Code : *ALQ.27.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE*

Caractéristiques :



Format : *Caractère*
Longueur : *100*
Responsable : *Producteur de données*

Définition :

L'unité de mesure de l'analyse physico-chimique et biologique est le rappel de l'unité de mesure définie pour le paramètre correspondant, ou l'une des unités quand il en existe plusieurs définies au niveau de ce dernier (paramètre microbiologiques...).

Le code Sandre de l'unité de mesure doit être utilisé.

Cette information est fournie par l'organisme chargé de l'analyse, et communiquée sous la responsabilité de l'organisme producteur de données qui confirme ou non le résultat au regard de la connaissance et du contrôle du processus de production de la donnée et qui s'engage ou pas sur la vraisemblance et la représentativité de la donnée par rapport au milieu où a été réalisé le prélèvement.

Ville de l'intervenant

Nom de la balise XML : *<sa_int:VilleIntervenant>*

Code : *INT.13.2002-1*

Nom de l'Objet/Lien : *INTERVENANT*

Caractéristiques :

Format : *Caractère*
Longueur : *35*
Responsable : *SANDRE*
Majuscule/minuscule : *Majuscule*

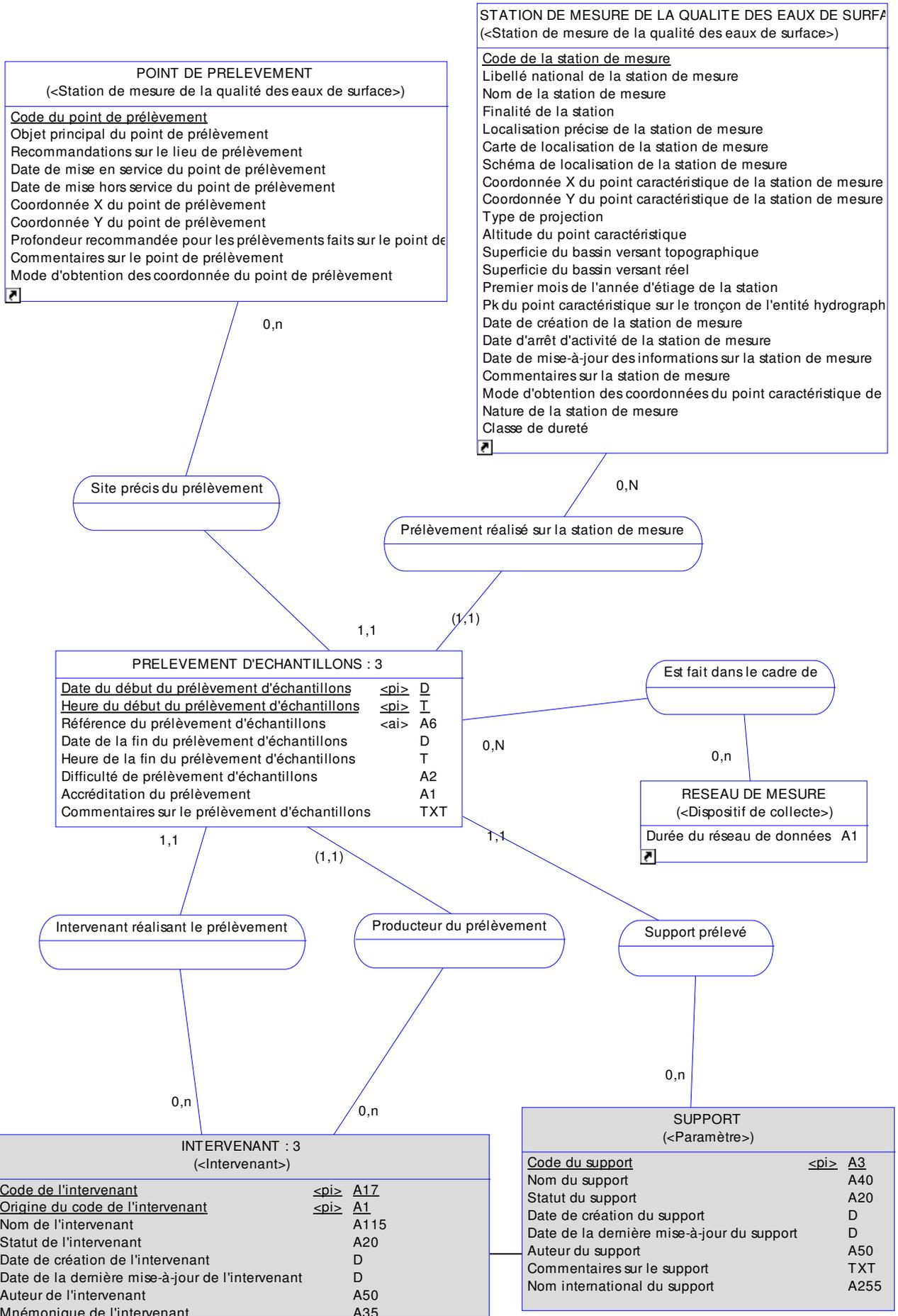
Définition :

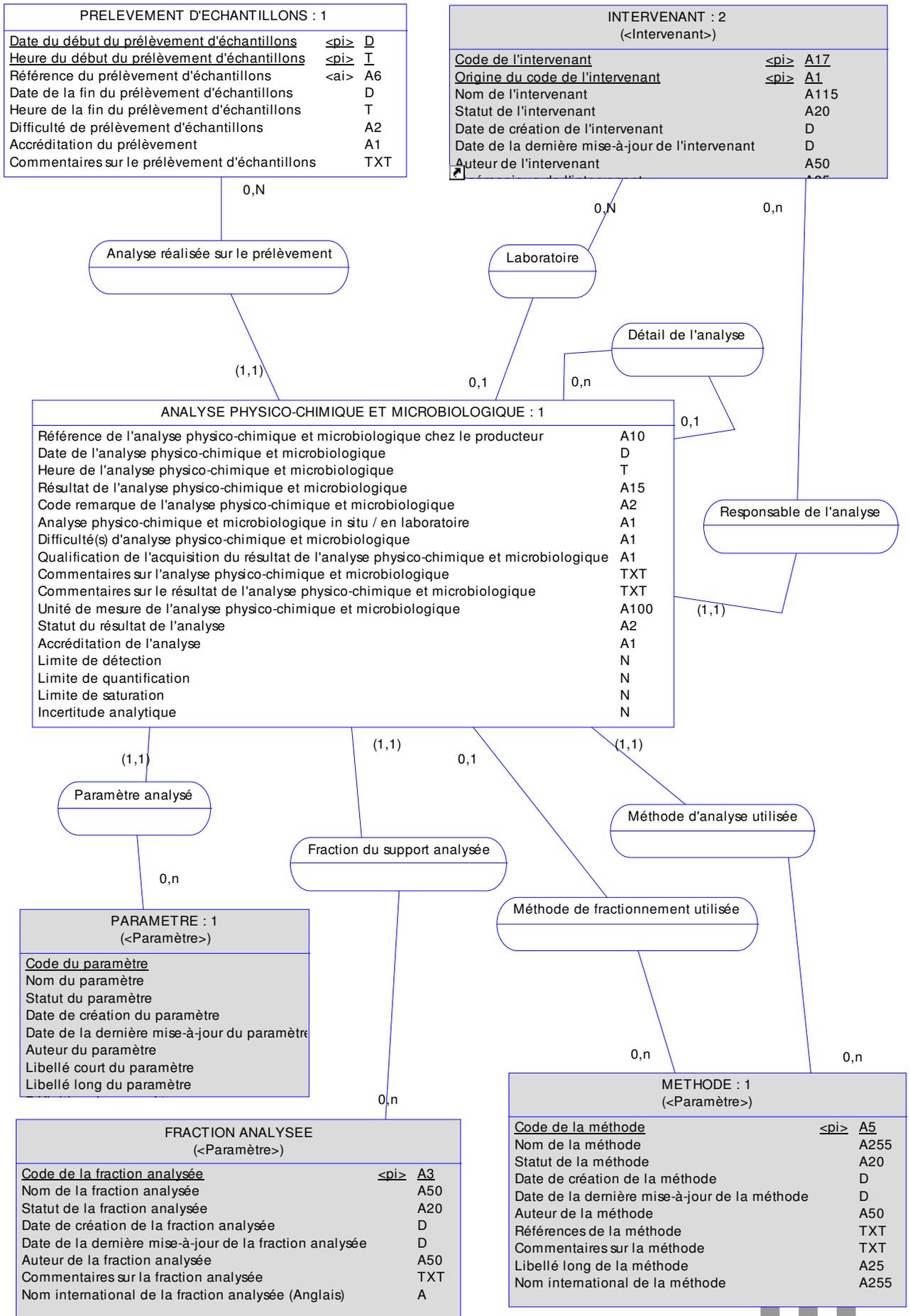
Pour chaque intervenant, il est précisé la ville où il est localisé. Le nom de la ville qui est sur 35 caractères conformément à la norme AFNOR Z 10-011 d'août 1989 (spécifications postales des objets de correspondance de petits formats) ainsi qu'à la nouvelle version de cette norme actuellement en cours de validation, reprendra, dans la mesure du possible, le nom attribué par l'INSEE sur 45 caractères.

Cet attribut est inutilisé en dehors de la liste SANDRE.

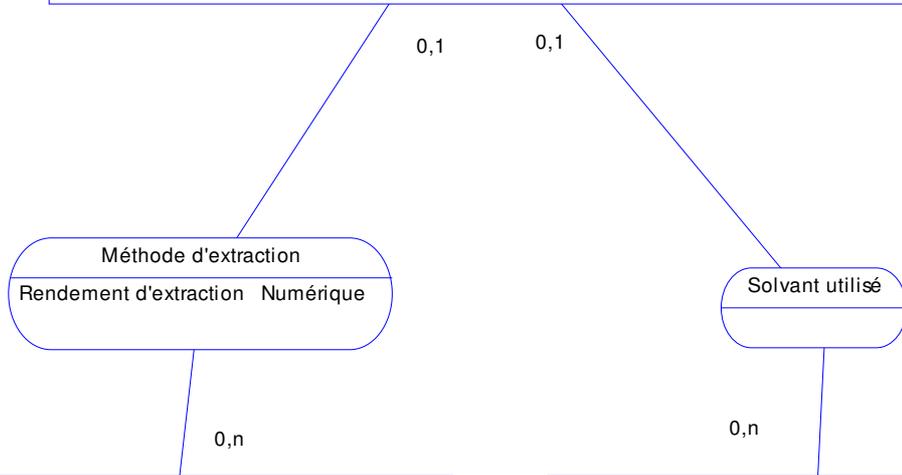
Cette information est fournie par le ou les organismes qui font la demande, auprès du SANDRE, d'un numéro national pour un intervenant. La liste des intervenants est administrée par le SANDRE.

VII. SCHEMA CONCEPTUEL DE DONNEES





ANALYSE PHYSICO-CHEMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE : 3	
Référence de l'analyse physico-chimique et microbiologique chez le producteur	A10
Date de l'analyse physico-chimique et microbiologique	D
Heure de l'analyse physico-chimique et microbiologique	T
Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique	A15
Code remarque de l'analyse physico-chimique et microbiologique	A2
Analyse physico-chimique et microbiologique in situ / en laboratoire	A1
Difficulté(s) d'analyse physico-chimique et microbiologique	A1
Qualification de l'acquisition du résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique	A1
Commentaires sur l'analyse physico-chimique et microbiologique	TXT
Commentaires sur le résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique	TXT
Unité de mesure de l'analyse physico-chimique et microbiologique	A100
Statut du résultat de l'analyse	A2
Accréditation de l'analyse	A1
Limite de détection	N
Limite de quantification	N
Limite de saturation	N
Incertitude analytique	N



METHODE : 4 (<Paramètre>)	
<u>Code de la méthode</u>	<pi> A5
Nom de la méthode	A255
Statut de la méthode	A20
Date de création de la méthode	D
Date de la dernière mise-à-jour de la méthode	D
Auteur de la méthode	A50
Références de la méthode	TXT
Commentaires sur la méthode	TXT
Libellé long de la méthode	A25
Nom international de la méthode	A255

PARAMETRE : 2 (<Paramètre>)	
<u>Code du paramètre</u>	<pi> A5
Nom du paramètre	A255
Statut du paramètre	A20
Date de création du paramètre	D
Date de la dernière mise-à-jour du paramètre	D
Auteur du paramètre	A50
Libellé court du paramètre	A10
Libellé long du paramètre	A25
Définition du paramètre	TXT
Références bibliographiques sur le paramètre	TXT
Commentaires sur le paramètre	TXT
Nom international du paramètre	A255
Paramètre calculé	A1



PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS : 2	
Date du début du prélèvement d'échantillons	<pi> D
Heure du début du prélèvement d'échantillons	<pi> T
Référence du prélèvement d'échantillons	<ai> A6
Date de la fin du prélèvement d'échantillons	D
Heure de la fin du prélèvement d'échantillons	T
Difficulté de prélèvement d'échantillons	A2
Accréditation du prélèvement	A1
Commentaires sur le prélèvement d'échantillons	TXT

0,1

Opération de prélèvement à laquelle est rattachée le prélèvement

0,n

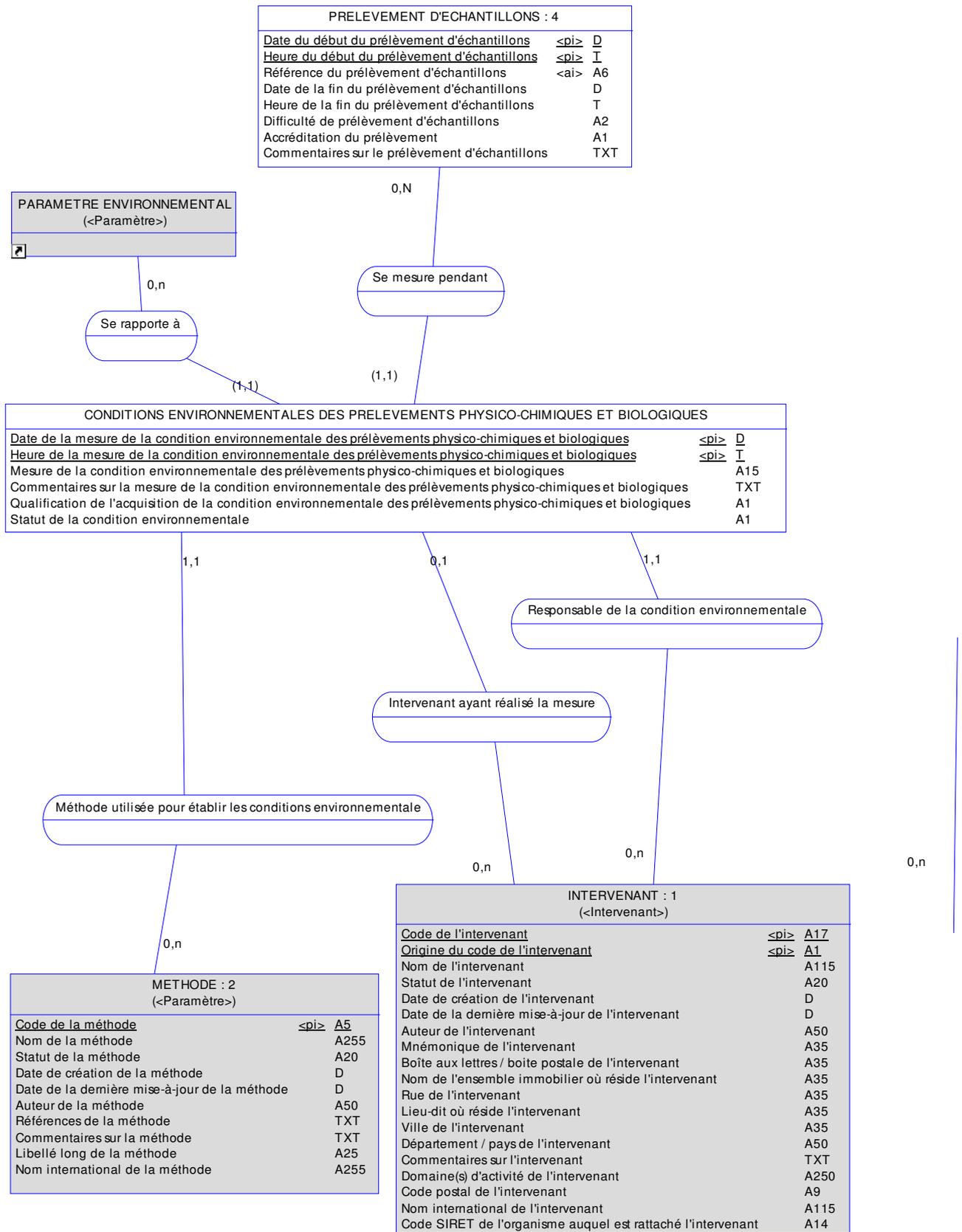
OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE	
Date du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique	<pi> D
Heure du début de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique	<pi> T
Date de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique	D
Heure de la fin de l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique	T
Commentaires sur l'opération de prélèvement physico-chimique et microbiologique	TXT

(1,1)

Une opération physico-chimique s'effectue sur une station

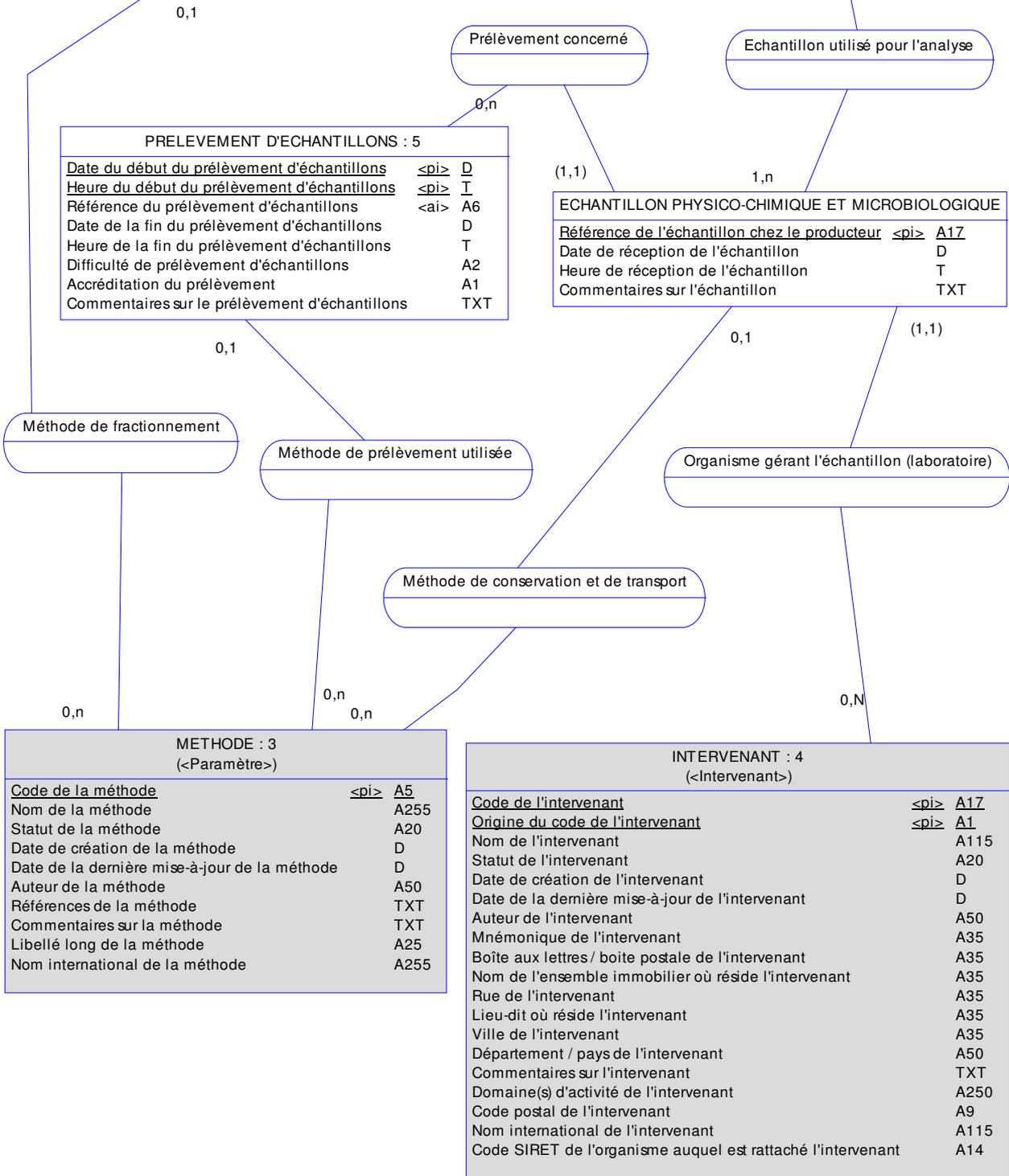
0,N

STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE : 2 (-<Station de mesure de la qualité des eaux de surface>)	
<u>Code de la station de mesure</u>	<pi> A8
Libellé national de la station de mesure	A60
Nom de la station de mesure	A80
Finalité de la station	A70
Localisation précise de la station de mesure	A80
Carte de localisation de la station de mesure	PIC
Schéma de localisation de la station de mesure	PIC
Coordonnée X du point caractéristique de la station de mesure	N
Coordonnée Y du point caractéristique de la station de mesure	N
Type de projection	A2
Altitude du point caractéristique	N
Superficie du bassin versant topographique	N
Superficie du bassin versant réel	N
Premier mois de l'année d'étiage de la station	N
Pk du point caractéristique sur le tronçon de l'entité hydrographique principale	N
Date de création de la station de mesure	D
Date d'arrêt d'activité de la station de mesure	D
Date de mise-à-jour des informations sur la station de mesure	D
Commentaires sur la station de mesure	TXT
Mode d'obtention des coordonnées du point caractéristique de la station de mesure	A1
Nature de la station de mesure	A1
Classe de dureté	A1



ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE : 2

Référence de l'analyse physico-chimique et microbiologique chez le producteur	A10
Date de l'analyse physico-chimique et microbiologique	D
Heure de l'analyse physico-chimique et microbiologique	T
Résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique	A15
Code remarque de l'analyse physico-chimique et microbiologique	A2
Analyse physico-chimique et microbiologique in situ / en laboratoire	A1
Difficulté(s) d'analyse physico-chimique et microbiologique	A1
Qualification de l'acquisition du résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique	A1
Commentaires sur l'analyse physico-chimique et microbiologique	TXT
Commentaires sur le résultat de l'analyse physico-chimique et microbiologique	TXT
Unité de mesure de l'analyse physico-chimique et microbiologique	A100
Statut du résultat de l'analyse	A2
Accréditation de l'analyse	A1
Limite de détection	N



VIII. TABLE DES MATIERES

I. AVANT PROPOS	3
I.A. LE SYSTEME D'INFORMATION SUR L'EAU	3
I.B. LE SANDRE	4
I.B.1. Les dictionnaires de données	4
I.B.2. Les listes de référence communes	4
I.B.3. Les formats d'échange informatiques	4
I.B.4. Les scénarios d'échanges	5
I.B.5. Les services d'échanges	5
I.B.6. Organisation du SANDRE	5
I.C. NOTATIONS DANS LE DOCUMENT	5
I.C.1. Termes de référence	5
I.C.2. Gestion des versions	6
II. INTRODUCTION	7
III. CONVENTIONS DU DICTIONNAIRE DE DONNEES	8
A. DESCRIPTION DES CONCEPTS	8
B. DESCRIPTION DES INFORMATIONS	8
III.A.1. Identifiant de l'attribut	9
III.A.2. Nom de balise XML	9
III.A.3. Format de stockage des attributs	9
III.A.4. Responsable	10
III.A.5. Précision absolue	10
III.A.6. Précision relative	11
III.A.7. Longueur impérative	11
III.A.8. Majuscule / Minuscule	12
III.A.9. Accentué	12
III.A.10. Origine temporelle	12
III.A.11. Nombre décimal	12
III.A.12. Valeurs négatives :	12
III.A.13. Borne inférieure de l'ensemble des valeurs	12
III.A.14. Borne supérieure de l'ensemble des valeurs	12
III.A.15. Pas de progression	13
III.A.16. Unité de mesure	13
III.A.17. Structure	13
III.A.18. Autres caractéristiques	13
III.B. FORMALISME DES MODELES CONCEPTUELS DE DONNEES	13
III.C. REPRESENTATION CARTOGRAPHIQUE D'UNE ENTITE	17
IV. GESTION DES CODES DE REFERENCE	18



V. Dictionnaire des entités.....	19
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	19
CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES.....	20
ECHANTILLON PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	20
FRACTION ANALYSEE.....	21
INTERVENANT.....	21
METHODE.....	22
OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	23
PARAMETRE.....	24
PARAMETRE ENVIRONNEMENTAL.....	25
POINT DE PRELEVEMENT.....	25
PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS.....	26
RESEAU DE MESURE.....	27
STATION DE MESURE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE.....	27
SUPPORT.....	28
VI. Dictionnaire des attributs.....	30
ACCREDITATION DE L'ANALYSE.....	30
ACCREDITATION DU PRELEVEMENT.....	30
ALTITUDE DU POINT CARACTERISTIQUE.....	31
ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE IN SITU / EN LABORATOIRE.....	31
AUTEUR DE L'INTERVENANT.....	32
AUTEUR DE LA FRACTION ANALYSEE.....	32
AUTEUR DE LA METHODE.....	33
AUTEUR DU PARAMETRE.....	33
AUTEUR DU SUPPORT.....	33
BOITE AUX LETTRES / BOITE POSTALE DE L'INTERVENANT.....	34
CARTE DE LOCALISATION DE LA STATION DE MESURE.....	34
CHAMP GELE (NUMERO D'ORDRE DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE).....	34
CLASSE DE DURETE.....	35
CODE DE L'INTERVENANT.....	36
CODE DE LA FRACTION ANALYSEE.....	36
CODE DE LA METHODE.....	37
CODE DE LA STATION DE MESURE.....	37
CODE DU PARAMETRE.....	37
CODE DU POINT DE PRELEVEMENT.....	38
CODE DU SUPPORT.....	38
CODE POSTAL DE L'INTERVENANT.....	39
CODE REMARQUE DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	39
CODE SIRET DE L'ORGANISME AUQUEL EST RATTACHE L'INTERVENANT.....	41
COMMENTAIRES SUR L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	41
COMMENTAIRES SUR L'ECHANTILLON.....	41
COMMENTAIRES SUR L'INTERVENANT.....	42
COMMENTAIRES SUR L'OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	42
COMMENTAIRES SUR LA FRACTION ANALYSEE.....	42



COMMENTAIRES SUR LA MESURE DE LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	43
COMMENTAIRES SUR LA METHODE	43
COMMENTAIRES SUR LA STATION DE MESURE	43
COMMENTAIRES SUR LE PARAMETRE.....	44
COMMENTAIRES SUR LE POINT DE PRELEVEMENT.....	44
COMMENTAIRES SUR LE PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS	44
COMMENTAIRES SUR LE RESULTAT DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	45
COMMENTAIRES SUR LE SUPPORT.....	45
COORDONNEE X DU POINT CARACTERISTIQUE DE LA STATION DE MESURE.....	45
COORDONNEE X DU POINT DE PRELEVEMENT	46
COORDONNEE Y DU POINT CARACTERISTIQUE DE LA STATION DE MESURE.....	47
COORDONNEE Y DU POINT DE PRELEVEMENT	47
DATE D'ARRET D'ACTIVITE DE LA STATION DE MESURE	48
DATE DE CREATION DE L'INTERVENANT.....	48
DATE DE CREATION DE LA FRACTION ANALYSEE	49
DATE DE CREATION DE LA METHODE.....	49
DATE DE CREATION DE LA STATION DE MESURE.....	49
DATE DE CREATION DU PARAMETRE	50
DATE DE CREATION DU SUPPORT	50
DATE DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	50
DATE DE LA DERNIERE MISE-A-JOUR DE L'INTERVENANT	51
DATE DE LA DERNIERE MISE-A-JOUR DE LA FRACTION ANALYSEE.....	51
DATE DE LA DERNIERE MISE-A-JOUR DE LA METHODE	51
DATE DE LA DERNIERE MISE-A-JOUR DU PARAMETRE.....	52
DATE DE LA DERNIERE MISE-A-JOUR DU SUPPORT.....	52
DATE DE LA FIN DE L'OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE	53
DATE DE LA FIN DU PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS	53
DATE DE LA MESURE DE LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES.....	53
DATE DE MISE EN SERVICE DU POINT DE PRELEVEMENT.....	54
DATE DE MISE HORS SERVICE DU POINT DE PRELEVEMENT	54
DATE DE MISE-A-JOUR DES INFORMATIONS SUR LA STATION DE MESURE	55
DATE DE RECEPTION DE L'ECHANTILLON.....	55
DATE DU DEBUT DE L'OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE	55
DATE DU DEBUT DU PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS	56
DEFINITION DU PARAMETRE	56
DEPARTEMENT / PAYS DE L'INTERVENANT.....	56
DIFFICULTE DE PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS.....	57
DIFFICULTE(S) D'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	57
DOMAINE(S) D'ACTIVITE DE L'INTERVENANT.....	58
DUREE DU RESEAU DE DONNEES.....	59
FINALITE DE LA STATION	59
HEURE DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE	60
HEURE DE LA FIN DE L'OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	60
HEURE DE LA FIN DU PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS.....	61



HEURE DE LA MESURE DE LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	61
HEURE DE RECEPTION DE L'ECHANTILLON.....	61
HEURE DU DEBUT DE L'OPERATION DE PRELEVEMENT PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE.....	62
HEURE DU DEBUT DU PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS.....	62
INCERTITUDE ANALYTIQUE	63
LIBELLE COURT DU PARAMETRE	63
LIBELLE LONG DE LA METHODE.....	63
LIBELLE LONG DU PARAMETRE	64
LIBELLE NATIONAL DE LA STATION DE MESURE	64
LIEU-DIT OU RESIDE L'INTERVENANT	65
LIMITE DE DETECTION.....	65
LIMITE DE QUANTIFICATION	65
LIMITE DE SATURATION	66
LOCALISATION PRECISE DE LA STATION DE MESURE	66
MESURE DE LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	67
MNEMONIQUE DE L'INTERVENANT.....	67
MODE D'OBTENTION DES COORDONNEES DU POINT DE PRELEVEMENT.....	67
MODE D'OBTENTION DES COORDONNEES DU POINT CARACTERISTIQUE DE LA STATION DE MESURE	68
NATURE DE LA STATION DE MESURE	69
NOM DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER OU RESIDE L'INTERVENANT	69
NOM DE L'INTERVENANT	69
NOM DE LA FRACTION ANALYSEE.....	70
NOM DE LA METHODE	70
NOM DE LA STATION DE MESURE	70
NOM DU PARAMETRE.....	71
NOM DU SUPPORT	71
NOM INTERNATIONAL DE L'INTERVENANT	72
NOM INTERNATIONAL DE LA FRACTION ANALYSEE (ANGLAIS).....	72
NOM INTERNATIONAL DE LA METHODE	72
NOM INTERNATIONAL DU PARAMETRE.....	72
NOM INTERNATIONAL DU SUPPORT	73
OBJET PRINCIPAL DU POINT DE PRELEVEMENT	73
ORIGINE DU CODE DE L'INTERVENANT.....	74
PARAMETRE CALCULE	75
PK DU POINT CARACTERISTIQUE SUR LE TRONÇON DE L'ENTITE HYDROGRAPHIQUE PRINCIPALE.....	75
PREMIER MOIS DE L'ANNEE D'ETIAGE DE LA STATION	76
PROFONDEUR RECOMMANDEE POUR LES PRELEVEMENTS FAITS SUR LE POINT DE PRELEVEMENT.....	76
QUALIFICATION DE L'ACQUISITION DE LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE DES PRELEVEMENTS PHYSICO-CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES	76
QUALIFICATION DE L'ACQUISITION DU RESULTAT DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE	77
RECOMMANDATIONS SUR LE LIEU DE PRELEVEMENT.....	78
REFERENCE DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE CHEZ LE PRODUCTEUR	79
REFERENCE DE L'ECHANTILLON CHEZ LE PRODUCTEUR.....	79
REFERENCE DU PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS	80
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LE PARAMETRE	80



REFERENCES DE LA METHODE	80
RESULTAT DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE	81
RUE DE L'INTERVENANT	81
SCHEMA DE LOCALISATION DE LA STATION DE MESURE	81
STATUT DE L'INTERVENANT	82
STATUT DE LA CONDITION ENVIRONNEMENTALE	83
STATUT DE LA FRACTION ANALYSEE	84
STATUT DE LA METHODE	85
STATUT DU PARAMETRE	86
STATUT DU RESULTAT DE L'ANALYSE	87
STATUT DU SUPPORT	88
SUPERFICIE DU BASSIN VERSANT REEL	89
SUPERFICIE DU BASSIN VERSANT TOPOGRAPHIQUE	90
TYPE DE PROJECTION	90
UNITE DE MESURE DE L'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE ET MICROBIOLOGIQUE	91
VILLE DE L'INTERVENANT	92
VII. SCHEMA CONCEPTUEL DE DONNEES	93
VIII. TABLE DES MATIERES	99

